Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

15¢ Vol. 64 No 38 SAINT-BONIFACE, JEUDI 6 JANVIER 1977

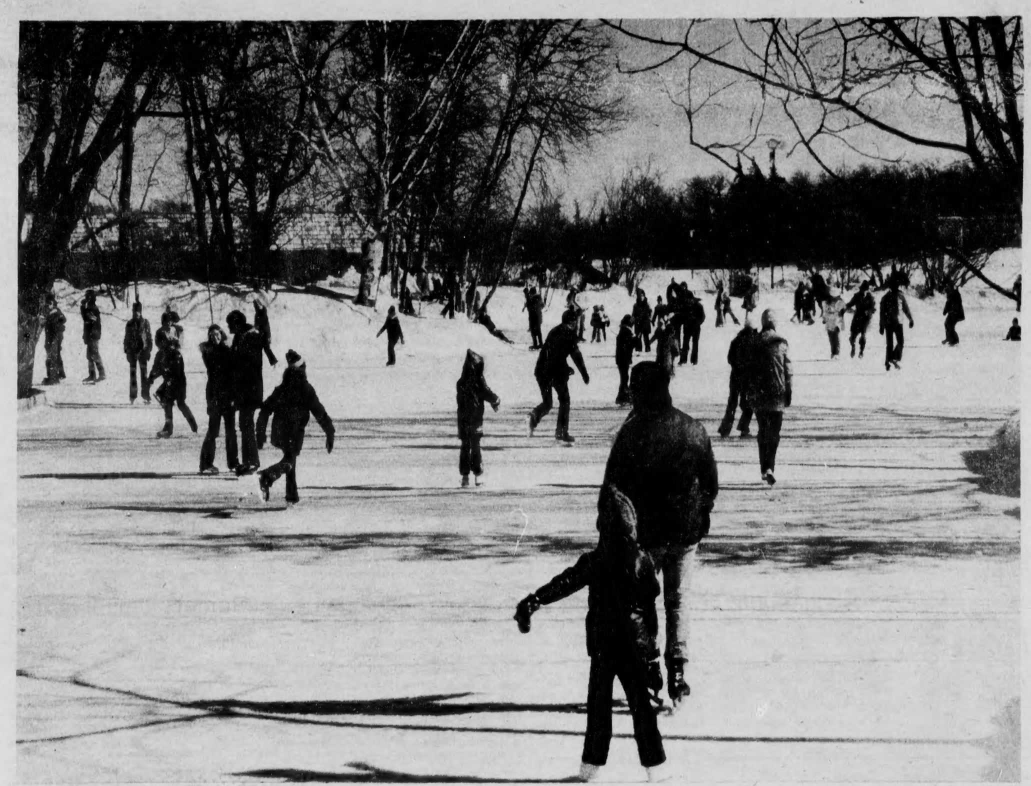
LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS ENGAGE UN COORDONNATEUR

La Fédération provinciale des comités de parents d'élèves a engagé un "coordonnateur" à plein temps, M. Pierre Laurencelle. Sa tâche consistera évidemment à organiser l'information des parents d'élèves sur la question de l'école française, monter de nouveaux comités et coordonner les activités de la fédération.

La FPCP entre donc cette année, après huit mois d'existence, dans une nouvelle phase de sa vie, en se dotant d'une aide précieuse. M. Laurencelle a pris son nouveau poste dès les premiers jours de la nouvelle année. Jusqu'à présent il était directeur d'école à Ile-des-Chênes, participant bénévolement aux activités du comité de parents de sa localité, ainsi qu'à celles de la SFM. C'est dire qu'il connaît le problème de l'éducation française.

La FPCP regroupe actuellement une quinzaine de comités. D'autres pourront être formés dans de nouveaux secteurs. "Mon travail consistera à aider les parents d'élèves à prendre avantage de toutes les dimensions de la Loi 113, nous déclare M. Laurencelle; il faudra informer surtout les parents, car ce sont eux qui décident si les enfants iront à l'école française ou non. Avoir un BEF, un réseau d'écoles françaises, c'est très bien, mais si les parents ne décident pas d'envoyer leurs enfants à l'école française, c'est peine perdue."

La fédération continue par ailleurs sa campagne de "perception tranquille" afin de réunir les fonds indispensables à son fonctionnement. On se souvient de la conférence de presse du mois d'octobre au cours de laquelle le président de la fédération annonçait ses objectifs. (voir LA LIBERTÉ, 21 octobre 1976). Des démarches sont en cours, actuellement, visant à l'obtention de subventions du gouvernement provincial.□



Les joies du patin au parc Assiniboine

(Courtoisie du ministère du Tourisme, des Loisirs et des Affaires culturelles)

VOIR PAGE 5

Éditorial

Situation inquiétante

Le journal des Canadiens Français de la Saskatchewan, "L'Eau vive", a cessé de paraître le 22 décembre dernier. Les propriétaires du bi-mensuel ont expliqué qu'il était financièrement impossible de continuer la publication de ce journal qui ne comptait qu'environ neuf cents abonnés et dont le tirage dépassait à peine douze cents exemplaires.

Il est toujours triste de voir disparaître un journal. La disparition de "L'Eau vive" est d'autant plus triste qu'il s'agissait du seul journal de langue française en Saskatchewan. Il ne reste plus, entre la frontière ontarienne et la côte ouest, que trois journaux de langue française, "Le Soleil de Colombie", (tirage, environ 3,000), "Le Franco-Albertain" (tirage, environ 2,500), et "LA LIBERTÉ" (tirage, un peu plus de 12,000).

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier les causes de la disparition de "L'Eau vive". Cet événement nous porte cependant à réfléchir sur la situation culturelle et linguistique des Canadiens Français de l'Ouest, sur le phénomène tragique de leur assimilation à l'élément anglophone. Les luttes héroïques d'antan pour la survivance de la culture française dans l'Ouest auraient-elles été vaines? Est-il possible que, par exemple, seulement neuf cents Canadiens Français de la Saskatchewan aient été abonnés au seul journal français du lieu, que neuf cents personnes seulement aient été intéressées là-bas à recevoir un journal en langue française?

Au recensement de 1971 (1), il y avait en Saskatchewan, sur une population totale de 926,245 habitants, 56,200 d'origine française. Cependant, seulement 15,930 personnes avaient indiqué le français comme langue d'usage à la maison. "En Saskatchewan, s'écrie le Père Arès (2), la survivance française tourne à la tragédie! " La disparition de "L'Eau vive" n'a pas de quoi surprendre.

Jetons un coup d'oeil sur la situation dans les autres provinces de l'Ouest. En Alberta, sur 94,665 habitants d'origine française, toujours selon le recensement de 1971, 22,700 seulement déclaraient utiliser le français à la maison. En Colombie-Britannique, ce n'est pas mieux, au contraire. Selon l'origine ethnique, il y avait dans cette province, en 1971, 96,550 habitants d'origine française, mais seulement 11,505 déclaraient utiliser le français à la maison.

Chez nous, au Manitoba, les statistiques de 1971 indiquaient la présence sur le territoire de 86,510 habitants d'origine française, mais de ce nombre, seulement 39,600, soit moins de la moitié, disaient encore employer la langue française à la maison.

Ces données datent de 1971 et rien ne porte à croire que cette situation désastreuse des Canadiens Français de l'Ouest se soit améliorée. Les grandes luttes d'antan pour la survivance terminées, il semble que l'on se soit assoupi, n'ayant plus à batailler pour des droits, puis endormi en s'assimilant allègrement.

Si à la maison les parents parlent anglais à leurs enfants, la cause est perdue. L'école dite "mixte" fait ses ravages. L'école française, essentielle à la survie culturelle des nôtres, vient sur le tard. Et encore qu'un consensus sur l'importance de faire instruire les jeunes Canadiens Français en français d'abord est loin d'être établi.

Il ne faut pas se leurrer. À moins d'une réaction, à moins d'un réveil — et le temps presse — de la masse apathique de notre population, nos gens, particulièrement nos jeunes qui constituent les générations de l'avenir continueront à baragouiner ce mauvais anglais et ce mauvais français et un mélange des deux, langue malade, détériorée, créolisée, qui ne les mènera nulle part, indigne de ceux qui nous ont précédés, indigne de notre passé. On pourra faire passer toutes les lois que l'on voudra, accorder toutes sortes de droits à la minorité canadienne-française, si nos gens n'ont pas en eux-mêmes le respect de leurs origines, le respect et l'amour de la culture et de la langue de leurs pères — car c'est là où tout commence, en soi-même, dans son coeur —, rien n'y fera.

La Loi de la Langue officielle du Manitoba

On parle ici et là depuis quelque temps du jugement rendu par l'honorable Juge Armand Dureault selon lequel un avis d'appel en français à la suite d'une condamnation en Cour provinciale pour infraction à un règlement municipal, serait valide malgré la Loi sur la Langue officielle du Manitoba de 1890 qui fait de l'anglais la seule langue officielle à être utilisée dans les cours de justice du Manitoba, à la Législature et dans les statuts.

Il s'agit, comme chacun le sait, du cas de M. Georges Forest qui a refusé de payer une amende parce que l'avis d'infraction dont il s'était rendu coupable (contravention pour stationnement illégal) n'était rédigé qu'en anglais, M. Forest prétendant que selon la Loi de la Cité de Winnipeg, le document devait être rédigé en anglais et en français.

D'un billet de stationnement de $5, nous voici en plein débat constitutionnel, les avocats de M. Forest alléguant que l'appel de leur client peut légalement être logé en français parce que, selon eux, la Loi sur la Langue officielle du Manitoba de 1890, est ultra vires. Lorsque la Province du Manitoba fut créée, en 1870, les Canadiens Français constituaient la moitié de la population de ce territoire et voulurent obtenir des garanties culturelles. En d'autres termes, ils obtinrent les mêmes garanties que les Anglais obtinrent au Québec par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. L'anglais et le français auraient droit de cité devant les tribunaux et à la Législature, et les statuts devraient être publiés dans les deux langues.

Les avocats de M. Forest soutiennent que la Province du Manitoba n'avait pas le droit, en 1890, d'amender ainsi sa constitution, les garanties relatives à la langue étant partie de la constitution canadienne et non pas de la constitution provinciale.

Le jugement de l'honorable Juge Dureault fut rendu en Cour de Comté. Cette affaire n'en restera certainement pas là. Nous croyons que le Procureur général du Manitoba, l'honorable Howard Pawley, doit en appeler du jugement de l'honorable Juge Dureault et pousser le cas jusqu'en Cour Suprême. Là, seulement, on saura. Le cheminement de cette affaire, qui intéressera les spécialistes en droit constitutionnel d'un bout à l'autre du pays, pourrait être long. Et si d'ici là la Constitution était rapatriée et. . . amendée? . . .

Jean-Jacques Le François

---

(1) Arès, R.P. Richard, s.j. — "Les positions ethniques, linguistiques et religieuses des Canadiens Français à la suite du recensement de 1971." Les Editions Bellarmin, Montréal, 1975.

(2) id.

Lettres

Suggestion: convoquer les états généraux

Monsieur le Rédacteur,

La communauté franco-manitobaine serait-elle à ce point coincée par le triste dilemme du "S'assimiler ou Partir" formule audacieuse soit, mais oh! combien catastrophique!

Je crois comprendre qu'il existe une fierté franco-manitobaine. "La Liberté" en fait foi! Votre malaise ressenti, cette angoisse d'impasse me laisse le sentiment qu'un mouvement quelconque prendra forme tôt ou tard. Dites-vous bien que, quand vous ne seriez qu'une "chapelle" d'éclairés, quand n'existerait qu'une avant-garde restreinte, mais consciente, tous les espoirs sont permis.

Vous ne voyez pas d'autres solutions que de "s'assimiler ou partir", eh bien! demandez à un groupe quelconque de Manitobains d'organiser une Convocation pour la tenue d'**Etats Généraux des Franco - Manitobains** ou quelque chose du genre, et vous verrez. On videra la question et lentement sortiront des solutions inattendues.

Un lecteur assidu de votre excellent hebdomadaire.

Alain Raby
Saint-Claude

Remerciements

Le 17 décembre 1976

La Rédaction
La Liberté
340, boul. Provencher
Saint-Boniface, Man.

Monsieur,

Au nom du conseil d'administration du Cercle Molière, je viens, par la présente, vous remercier de l'importante collaboration de votre journal lors de nos représentations de "John's Lunch" de Roger Auger.

En précisant que 3,000 personnes ont vu le spectacle, je vous invite donc à partager avec nous ce succès sachant bien l'appui et l'intérêt manifestés par vous et toute votre équipe envers cette production franco-manitobaine.

Encore une fois, monsieur le rédacteur, nos sincères remerciements et nos meilleurs voeux d'un Joyeux Noël.

Bien à vous,

Roland Mahé
directeur artistique

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre du la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.

DIRECTEUR : Marcien Emond.

RÉDACTEUR EN CHEF : Jean-Jacques Le François. JOURNALISTE COOPÉRANT: Albert Lemmel.

MAQUETTISTE: Angèle Lebeau.

SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES: Réjean Morin. Au téléphone: 247-4824.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada. $8.50 aux États-Unis, et $9.50 dans les autres pays.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe : no 0477.



l'opinion des autres

En attendant le référendum

par ANDRÉ PATRY

Il y a moins de vingt ans, la mort de Maurice Duplessis plaçait le Québec au seuil du monde moderne. Ce seuil que Paul Sauvé s'apprêtait à franchir, Jean Lesage l'enjamba; et, en quelques années seulement, il fit avancer le Québec dans une foule de domaines, allant jusqu'à lui obtenir, dans les faits, un statut particulier vis-à-vis du reste du Canada. Puis vint Daniel Johnson avec son slogan **égalité ou indépendance.** Déjà, sous le gouvernement précédent, le Québec avait atteint, à maints égards, l'égalité: d'une part, il avait assumé la gestion de ses affaires dans bien des secteurs où les autres provinces continuaient d'être associées ou soumises à l'autorité fédérale; et, d'autre part, il était parvenu à obtenir de plusieurs Etats étrangers une reconnaissance implicite de sa personnalité lui permettant d'élaborer avec eux des projets de coopération culturelle et technique. D'aucuns redoutèrent que Daniel Johnson, se bornant à élargir l'autonomie interne du Québec, ne mit fin à son ouverture sur le monde. Il n'en fut rien. Daniel Johnson, convaincu que le Québec, noyé dans l'univers anglophone, s'exposait à l'asphyxie si l'air du grand large n'arrivait jusqu'à lui, consolida l'oeuvre de Jean Lesage. Pendant les deux années de son mandat, il posa en direction de l'Afrique et de l'Europe orientale — où le printemps de Prague faisait naître tant d'espoirs — des actes qui affirmèrent sans équivoque la réalité du Québec dans le monde. Tous ces gestes devaient aboutir, en décembre 1968, à l'affaire du Gabon.

A cette époque, le Québec était considéré dans bien des milieux diplomatiques comme un Etat pourvu, dans quelques domaines, d'une véritable capacité internationale. Il fut donc invité directement par le gouvernement gabonais à se faire représenter par ses propres délégués à une conférence des ministres de l'éducation des pays francophones convoquée à Libreville. Ce geste des autorités gabonaises, tout en suscitant une certaine gêne au sein du gouvernement québécois, provoqua à Ottawa, que Libreville n'avait pas consulté, un début de panique. Pour la première fois, le Québec était convié hors de France à une réunion internationale portant sur des questions relevant de ses attributions constitutionnelles. Après quelques hésitations, le gouvernement du Québec décida d'envoyer à Libreville une délégation officielle présidée par M. Jean-Guy Cardinal, alors vice-président du conseil exécutif et ministre de l'éducation. Devant ces faits, le gouvernement canadien jugea le moment propice pour retirer au Québec la jouissance internationale de ses compétences internes, qu'il était en train d'assumer de façon grandissante. Suspendant ses relations diplomatiques avec le Gabon, Ottawa fit savoir à tous les intéressés que le Québec n'avait rien à faire sur la scène internationale; et le gouvernement québécois d'alors, ennemi de toute "chicane", reprit docilement le chemin du provincialisme d'antan. Sous le dernier gouvernement libéral, on boucla la boucle: on abandonna au gouvernement fédéral le droit de représentation au sein des conférences internationales sur l'éducation. Ce qui fut noté par les Etats étrangers, France comprise.

Après huit années d'une activité internationale quasi interlope, soumise à la vigilance maladive d'Ottawa, le Québec se retrouve néanmoins, sous son nouveau gouvernement, avec une douzaine de délégations à l'étranger, une participation effective — bien que feutrée — aux initiatives de l'Agence de coopération culturelle et technique et surtout deux directions générales, celles des relations internationales et celle de la coopération, où renait en ce moment parmi des fonctionnaires longtemps condamnés au bricolage l'espoir que le Québec contribuera par ses relations internationales à la sauvegarde et à l'affermissement de son identité. Cet espoir paraît d'autant plus justifié que le ministère des Affaires intergouvernementales se trouve de nouveau entre les mains de celui qui l'avait en grande partie créé et sur le diriger avec dévouement et sagacité.

Le premier ministre, M. Lévesque, s'est engagé à oeuvrer dans le cadre constitutionnel en vigueur jusqu'à ce que le référendum lui indique la politique à suivre vis-à-vis du reste du Canada. Cette attitude, honnête et raisonnable, n'implique nullement que le gouvernement s'en tiendra au statu quo actuel. Deux anciens premiers ministres ont prouvé que le cadre constitutionnel canadien permet d'élargir dans les faits, conformément à nos intérêts spécifiques, le champ de nos attributions, sans faire éclater pour autant le régime fédératif institué par l'acte de 1867. Il faut bien admettre que c'est plutôt à l'intransigeance de M. Trudeau et à la faiblesse ou à la complaisance des deux derniers gouvernements québécois qu'à la présumée rigidité de la constitution elle-même qu'il convient d'imputer l'affaiblissement du pouvoir politique québécois au sein de la fédération canadienne. C'est pourquoi, il y a lieu de prévoir le rétablissement et la consolidation du régime particulier instauré par MM. Lesage et Johnson par la récupération de droits trop facilement cédés à Ottawa, notamment dans les domaines de la fiscalité, de l'éducation et de l'aménagement territorial, de même que la reprise d'une certaine activité internationale dans les sphères économiques et culturelles où les Québécois ont des intérêts à préserver.

De toute façon, l'analyse des rapports entre Québec et Ottawa depuis le dernier conflit mondial démontre qu'il n'est plus possible d'abandonner au libre jeu des forces politiques le sort des Québécois. A moins qu'il ne se redéfinisse à l'égard du reste du Canada et qu'il ne se

(Suite, page 15)

L'Actualité

NOUVELLE ANNÉE

Lorsqu'une année meurt et qu'une nouvelle voit le jour, experts, spécialistes, observateurs et autres connaisseurs s'affairent à rappeler au monde ce qui s'est passé "au cours de l'année qui s'achève" et font leurs savants pronostics sur l'avenir immédiat, c'est-à-dire pour "la nouvelle année".

Voici donc quelques points de repère qui nous sont ainsi fournis pour l'année qui commence.

Bien que le Premier Ministre Trudeau ait déclaré, il y a quelques semaines, que "nous avons mâté l'inflation" et qu'en réalité il y ait eu ces derniers temps un fléchissement du taux d'inflation au Canada [ce dont il est difficile de convaincre les gens lorsqu'ils vont faire leurs épiceries...], on prévoit que la spirale va reprendre de plus belle et quelqu'un a laissé entendre que ce que l'on a connu comme inflation va apparaître comme de la petite bière en comparaison de ce qui nous attendrait cette année. De même, un taux de chômage accru est à prévoir au cours des mois à venir. En matière d'investissements, rien d'exaltant en vue. Quant à la croissance économique, elle ralentirait.

Il faudra payer plus cher cette année pour le vêtement, l'essence, l'huile et bien d'autres choses. Les taxes foncières "pourraient" augmenter. Bref, quoi de nouveau?

Le revenu des agriculteurs, ces travailleurs qui nous nourrissent, va baisser cette année, nous annonce-t-on aussi.

Devant ces éventualités, le gouvernement d'Ottawa, ou plutôt le parti au Pouvoir, va devoir agir rapidement [avant que la situation ne se détériore davantage]. Bientôt, pour compenser les hausses de prix, le ministre des Finances présentera un budget qui comportera certaines réductions de taxes. Il faut donner bonne bouche à l'électorat. Car, avant que l'inflation ne galope de nouveau et que le nombre de chômeurs n'augmente, vlan! des élections. Il y aura tout probablement des élections fédérales cette année. Monsieur Trudeau, pour se revaloriser aux yeux de l'élément anglophone et aussi pour éviter une remise en question au grand jour de son leadership, va faire sa campagne électorale sur le dos du gouvernement du Québec, se présentant au "peuple" comme le "sauveur" de la Confédération, de "l'unité nationale". Les partis de l'Opposition, eux, taperont sur le gouvernement en faisant ressortir le désastre de l'administration libérale.

Il y aura aussi une élection provinciale au Manitoba cette année et il est à prévoir que Monsieur Schreyer conservera le Pouvoir.

Une nouvelle encore toute fraîche veut, et ça, c'est presque drôle, que le gouvernement fédéral apporte cette année des changements aux structures de son programme de lutte contre l'inflation en refilant le contrôle des salaires aux Provinces... Quel cadeau! Quant on sait à quel point le contrôle des salaires a été populaire auprès des travailleurs depuis l'institution de la Commission de Lutte contre l'Inflation. . .

Pour ceux qui voudraient acheter une maison ces mois prochains, bonnes nouvelles. La Canadian Real Estate Association prédit qu'au cours de la première moitié de l'année, les maisons mises en vente le seront à des prix plus "réalistes". Il existe en ce moment, selon l'association, un inventaire considérable de maisons neuves à vendre et d'autre part, les réductions récentes du taux d'intérêt de la Banque du Canada se traduiront en de meilleurs taux d'intérêt sur les hypothèques, ce qui rendra relativement plus facile l'achat d'une maison.

Enfin, une nouvelle année intéressante. . .

Jean de Lotainville

"Le coup de pouce"

884 - Gaétan Labossière
Virden, Manitoba
885 - M. A. Perreault
101, rue Hill, Saint-Boniface
886 - Nadine G. Kelly
273, boul. Dollard, Saint-Boniface
887 - M. et Mme J. Wilfred Fortier
1505-231, rue Goulet, Saint-Boniface
888 - Mlle Marie-Anna Delvina
187, av. de la Cathédrale, Saint-Boniface
889 - Mme Eva Ménard
143, rue Stapleton, Winnipeg
890 - Mme Thérèse Roy
204-291, rue Goulet, Saint-Boniface
891 - Mme Marie-Adèle Fontaine
313-303, rue Goulet, Saint-Boniface
892 - M. Emile-A. Heyser
385, rue De La Morénie, Saint-Boniface
893 - M. Edouard Lacroix
Ile-des-Chênes, Manitoba
894 - M. Marvin W. Kikesell
Chicago, U.S.A.
895 - M. A. Lemaire
606-200, rue Horace, Saint-Boniface
896 - M. et Mme J.-A. Lavoie
23, ch. Lachine, Saint-Boniface
897 - Mme C. MacKenzie
183, ch. Howden, Saint-Boniface
898 - M. Paul Carrier et Famille
100, baie Brookhaven, Saint-Boniface
899 - M. Arthur Dupuis
472, rue Ritchot, Saint-Boniface
900 - M. Albert Beaudry
Saint-Claude, Manitoba
901 - Monique Dupuis
La Broquerie, Manitoba
902 - Mme Albini Toupin
251, rue Ash, Winnipeg
903 - Mme A. M. Girard
Elie, Manitoba
904 - M. Ovila Desharnais
Saint-Pierre, Manitoba
905 - M. Aurèle Campeau
300-360, Broadway, Winnipeg
906 - Mme Valeda Lamothe
Saint-François-Xavier, Manitoba
907 - Mlle Geo Couture
513-101, rue Marion, Saint-Boniface
908 - M. N. Coleman
604, ch. Sainte-Marie, Saint-Vital
909 - Jeannine et Germain Champagne
440, rue Saint-Jean-Baptiste, St-Boniface
910 - Mme Céline Dansereau
Letellier, Manitoba
911 - M. Dusablon
451, rue Jeanne d'Arc, Saint-Boniface
912 - Mme Berthe Belair
7-131, boul. Provencher, Saint-Boniface
913 - M. Léo Bélanger
Russell, Manitoba
914 - M. Raymond Fontaine
427, rue Deschambault, Saint-Boniface
915 - Service Culturel Français
66A-1485, av. du Portage, Winnipeg
916 - Aldéa Fillion
208, boul. Provencher, Saint-Boniface
917 - Monique Desquins
660, rue Borebank, Winnipeg
918 - M. Raymond Painchaud
Fannystelle, Manitoba
919 - M. Louis Geysels
Saint-Pierre, Manitoba
920 - M. De Wynyaert
841, ch. Dugald, Saint-Boniface
921 - Mlle Elise Morier
172, rue Horace, Saint-Boniface
922 - M. Léo Pantel
103, av. Berrydale, Saint-Vital
923 - M. Léonidas-D. Lamontagne
336, av. de la Cathédrale, Saint-Boniface
924 - Ecole Taché
744, rue Langevin, Saint-Boniface
925 - Gisèle et Jean-Yves Boisvert
165, ch. Howden, Saint-Boniface
926 - M. Jules Oury
Belgique
927 - *. Auguste Gagnon
Giroux, Manitoba
928 - M. Georges Alarie
813-101, rue Marion, Saint-Boniface
929 - Mme Berthe Touzin
Saint-Jean-Baptiste, Manitoba
930 - Mme Emma Godin
Villa Youville, Sainte-Anne, Manitoba
931 - M. Edouard Dumesnil
Sainte-Agathe, Manitoba
932 - M. Jean Le Gourrierec
La Salle, Manitoba
934 - Doria J. Leclair
900, av. Lemay, Saint-Norbert
935 - M. et Mme Léon Cénérini
Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba
936 - G. Tellier
701-11, ch. Saint Michael, Winnipeg
938 - Famille Paul Lagacé
La Salle, Manitoba
939 - M. et Mme Soufi Taïb
40, av. Ferndale, Saint-Boniface
940 - Mme Léa Lafrenière
310-101, rue Marion, Saint-Boniface
941 - Mme Clara Maynard
Saint-Malo, Manitoba
942 - M. Arthur Chappellaz
Saint-Claude, Manitoba
943 - Mme Guy Arpin
185, av. Claremont, Saint-Boniface
944 - M. Maurice Potvin
Montréal, P. Q.
945 - M. Pierre Delaquis
Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba
946 - Mme Dolorès Tailleur
Richmond, C.-B.
947 - M. Paul Marion
601-187, av. de la Cathédrale, Saint-Boniface
948 - M. Gaston Bohémier
Lorette, Manitoba
949 - Srs Adoratrices du Précieux-Sang
190, Place Raymond, Saint-Boniface
950 - M. et Mme Gabriel Forest
386, Place Gaboury, Saint-Boniface
951 - M. Lucien Rondeau
Somerset Manoir, Somerset, Manitoba
952 - Dr E. Préfontaine
Greenboro, U.S.A.
953 - M. Richard-Henri Cousineau
Windsor, Ontario
954 - Soeurs Oblates
Swan River, Manitoba

[A SUIVRE]

COMMUNIQUÉS DU FESTIVAL



VISITE DANS LES ÉCOLES

Le Festival du Voyageur présentera un programme historique sur le voyageur. Ce programme sera disponible dans les écoles à partir du 5 janvier jusqu'au 18 février 1977. L'on prévoit 140 visites.

Nous avons deux voyageurs: Jacques Desevé, excellent accordéonniste et Robert Savignac, chanteur très capable. Les deux sauront plaire aux jeunes avec leurs gaies chansons de voyageur.

Nos deux voyageurs, Jacques et Robert sont perdus et quelquefois un peu confus. Ils ont erré depuis le début du 19e siècle jusqu'à ce qu'ils aboutissent au Manitoba avec leurs fourrures et artefacts, racontant des histoires et décrivant leur vie pittoresque de voyageur...

En plus de ces visites, le Voyageur officiel, accompagné de 3 membres de la Chorale des Intrépides, fera des visites dans les écoles à partir du 7 février.

VISITE AU FESTIVAL

Voici un aperçu des activités scolaires durant la semaine du Festival, du 14 au 18 février inclusivement.

AU CCFM:
Un spectacle de marionnettes intitulé "Ti-Paul, le Voyageur", en la salle Pauline-Boutal
La Cache, jeux organisés
Tournée du CCFM et des bureaux de La Liberté
Expositions

AU PARC PROVENCHER:
Le muséobus "Canada North", formé de trois camions remorques, présente au visiteur le pays des habitants et l'histoire du Canada septentrional.
Sculptures de glace, glissade, manège, exhibitions

AU COLLÈGE SAINT-BONIFACE:
Spectacle historique "Au Pays des Bois-Brûlés" offert par le CUSB
Atelier de chant offert par Mélo-Mani
Tournée du Secondaire

A LA CATHÉDRALE SAINT-BONIFACE:
Mini-Musée au sous-sol
Visite des ruines et des monuments avoisinants, incluant le nouveau monument Aulneau et La Vérendrye

Atelier de danse offert par les Gais Manitobains.
Le Musée de Saint-Boniface.
Tournée du poste CKSB.

AU PAYS DES BOIS-BRÛLÉS "SPECTACLE FOLKLORIQUE"

Le spectacle se veut un écho de la culture métisse, symbiose des arts populaires chez les Français, et les Amérindiens du Manitoba. Les premiers Franco-Manitobains ont écrit plusieurs pages d'histoire qui dévoilent aujourd'hui leur fierté, leur espoir, leur foi et leur religion; ces pages racontent leur mille difficultés: batailles contre l'ennemi, lutte contre les éléments, sans oublier leurs voyages, la chasse au bison, et la culture de la terre.

Par le truchement de différents média: chanson, musique, danse, gigue, conte, poème, diapositives et jeu de scène, le spectacle veut montrer d'une façon poétique et artistique la vie des premiers Franco-Manitobains.

C'est le Collège universitaire de Saint-Boniface qui présente ce spectacle, dont l'initiative revient à la classe de Littérature populaire, offert par Soeur Annette Saint-Pierre. Louis Dubé en assumera la direction et la mise en scène.

Il y aura 6 représentations en matinée les 15, 16 et 17 février à 10h et 12h20. Prix d'étudiants: $1.50.

En soirée les 11, 12 et 13 février à 8h30. Adultes: $3.00, Age d'or: $2.00.

LA S.F.M. NOUS INFORME

"LES FRANCO-MANITOBAINS ET L'ACTUALITÉ POLITIQUE"

Une série de dix sessions sur l'aspect général de la politique canadienne

FORMAT Trois sessions d'orientation sur la politique canadienne, suivies de sept conférences ou présentations (tables rondes) avec animateur.

Non pas seulement informer la population mais aussi encourager la participation de l'assistance en créant une atmosphère qui favorisera le dialogue... On doit vivre les actualités politiques et non les considérer comme quelque chose de distant.



Les sept rencontres:
"POLITIQUE - RÉALITÉ DU PRÉSENT"

A) - Le bilinguisme pour un Gouvernement conservateur fédéral (Conférence donnée par un porte-parole influent du Parti Conservateur National).

B) - L'Avenir constitutionnel du Canada et l'unité nationale. (Conférence par un membre du Cabinet fédéral).

C) - Les Relations intergouvernementales du Québec - Les politiques du Parti Québécois. (Conférencier invité - un membre-clef du Parti Québécois).

D) - Questions d'énergie ou de ressources naturelles. (Le Fédéral et les Provinces).
Table ronde *avec animateur.*
Membres de la table ronde pour cette session:
- un représentant du gouvernement de l'Alberta,
- un représentant du gouvernement du Manitoba,
- un représentant du Cabinet fédéral.

E) - Éducation française au Canada
Table Ronde *avec animateur*
Membres invités:
- un Ontarien
- un Québécois
- un Acadien
- un Manitobain

F) - Politique urbaine (Le citoyen a-t-il encore son mot à dire?)
Table Ronde *avec animateur*
Membres de la table ronde:
- un citoyen de la ville
- un échevin de la Ville de Winnipeg
- un membre du Gouvernement provincial
- un politicologue.

G) - Les responsabilités d'un gouvernement central concernant l'économie nationale et régionale: (exemple: Les contrôles anti-inflation, etc.)
Table ronde *avec animateur*
Invités:
- un économiste
- un représentant du Gouvernement canadien
- un membre de l'entreprise privée
- un membre des mouvements syndicaux
- un représentant du Gouvernement du Manitoba.

NOTE - aux CONFÉRENCES comme aux TABLES RONDES l'emphase est sur la PARTICIPATION DE L'ASSISTANCE

Les sessions débuteront le 9 février 1977 et auront lieu en la Salle Pauline-Boutal du Centre Culturel Franco-Manitobain.

Frais d'inscription: $30.00

S'adresser au Directeur
Projet Sciences Politiques
Case Postale: 145
Saint-Boniface, Manitoba (R2H 3B4)
Téléphone: 233-4915

cuisine

LA BONNE SOUPE

Peut-être est-ce surprenant, mais réussir une bonne soupe n'est pas toujours facile. En fait, cela peut même relever du défi.

Lorsqu'entre les repas, vous désirez chasser la faim avec quelque chose de léger, pourquoi ne pas vous tourner vers du bouillon ou du consommé? Chaud ou froid, c'est rafraîchissant et de plus, ça contient peu de calories.

Comme entrée ou premier service, de petites portions de soupe crème, de bouillon ou de soupe aux fruits attisent agréablement l'appétit pour la suite d'un repas.

Pour un dîner ou un souper différent, servez une soupe substantielle avec salade et dessert. Ces soupes-repas, rassasiantes et plus épaisses, comprennent les fameuses chaudrées, lesquelles se composent de poisson, viande ou légumes, lait et assaisonnements; les onctueuses soupes-crème, préparées à base d'une sauce blanche à laquelle on ajoute des légumes en purée, des petits cubes de volaille ou du poisson émietté; et finalement, les soupes non coulées, lesquelles consistent en un bouillon auquel on rajoute soit des légumes ou des céréales, ou encore une combinaison des deux.

La Division de la consultation alimentaire d'Agriculture Canada a préparé un bouillon qui peut être utilisé comme base dans une variété de soupes telle la "Soupe poulet et riz", la "Soupe poulet et nouilles" et la "Soupe campagnarde". Ce bouillon peut se congeler dans des contenants hermétiques à l'épreuve de la vapeur et de l'humidité.

A 0oF, il peut se conserver plusieurs mois ou même un an. Par exemple, pour dégeler un contenant de 2 tasses, allouer 6 à 8 heures au réfrigérateur ou 3 heures à la température de la pièce ou encore une heure sous l'eau froide d'un robinet. Ensuite, essayez l'une des recettes suivantes; vous serez probablement enchanté de la réaction de vos convives qui réclameront à grands cris une bonne portion rien qu'en humant le fumet de votre soupe!

BOUILLON DE DINDE OU POULET

1 poulet ou une carcasse de dinde (de 5 à 8 livres)
6 tasses d'eau
3 branches de céleri avec feuilles, coupées en deux
1 oignon moyen tranché
1 c. à thé de sel
4 grains de poivre
1/8 c. à thé de thym
1 feuille de laurier
2 clous de girofle
3 bouquets de persil frais

Couvrir la carcasse d'eau. Amener à ébullition. Ajouter le reste des ingrédients, couvrir et mijoter durant 2 heures. Tamiser et refroidir. Retirer l'excès de gras et réchauffer avant de servir. Quantité: 6 portions.

SOUPE POULET ET RIZ

5 tasses de bouillon de poulet
3/4 tasse d'oignon haché
½ tasse de céleri haché
½ tasse de carottes hachées
3/4 c. à thé de sel
1/8 c. à thé de poivre
1 tasse de poulet cuit émincé
1½ tasse de riz cuit

Mêler le bouillon, les légumes et les assaisonnements. Amener à ébullition, réduire la chaleur et mijoter jusqu'à ce que les légumes deviennent tendres (environ 15 minutes). Ajouter le poulet et le riz. Mijoter jusqu'à ce que bien réchauffé (environ 15 minutes). Quantité: 6 portions.

SOUPE POULET ET NOUILLES

Préparer de la même façon que la Soupe poulet et riz, mais utiliser 1 once de nouilles fines non cuites au lieu du riz et mijoter jusqu'à ce que les nouilles deviennent tendres (environ 15 minutes). Quantité: 6 portions.

SOUPE CAMPAGNARDE

5 tasses de bouillon de poulet
1½ tasse de chou haché
1 tasse de carottes hachées
1 tasse de navet en dés
½ tasse de céleri haché
½ tasse de pommes de terre pelées, en dés
¼ tasse d'oignon haché
½ c. à thé de sel
¼ c. à thé de poudre de cari

Mêler les ingrédients. Amener à ébullition, réduire la chaleur et mijoter jusqu'à ce que les légumes deviennent tendres (environ 30 minutes). Quantité: 6 portions.



de ci, de ça...



Sessions sur la politique. — La Société Franco-Manitobaine organise des sessions au cours desquelles des hommes politiques des divers partis, tant fédéraux que provinciaux, ainsi que des fonctionnaires, viendront à Saint-Boniface en février et en mars, parler du système politique canadien, des partis politiques, des relations fédérales-provinciales, de l'avenir constitutionnel, des politiques du gouvernement québécois, de l'éducation française, etc. Il y aura des tables rondes, nous annonce-t-on, avec participation de l'assistance.

*** *** ***

Le plus gros Voyageur. — A l'une de ses réunions récentes, le conseil d'administration de la Société historique de Saint-Boniface s'est prononcé contre le projet du Festival du Voyageur voulant que soit érigée une statue haute de 40 pieds du "voyageur" près de la rive de la rivière Rouge. Le conseil est d'avis qu'il s'agit là d'un projet qui "vise trop la publicité à l'américaine", veut trop "commercialiser" notre histoire en faussant les proportions d'un type qui serait ainsi complètement dénaturé. Le conseil aurait souhaité que les responsables de ce projet aient consulté la Société historique de Saint-Boniface avant de lancer sa campagne de souscription. La Société historique de Saint-Boniface fait remarquer que la Cité de Québec n'a pas de statue de 40 pieds de son bonhomme Carnaval.

*** *** ***

Lionel Dorge à la Commission des Sites et Monuments historiques du Manitoba. — Monsieur Lionel Dorge, bien connu chez nous, vient d'être nommé à la Commission des Sites et Monuments historiques au Manitoba en remplacement de Monsieur Marius Benoist dont le mandat au sein de la commission est terminé.

*** *** ***

Aux Editions du Blé.— Les Editions du Blé annoncent que l'ouvrage de Soeur Hélène Chaput, s.n.j.m. sur Donatien Frémont, journaliste français de l'Ouest et qui fut un temps rédacteur à LA LIBERTÉ, paraîtra sous peu. C'est un ouvrage considérable, très documenté, que tous ceux qui s'intéressent au fait français dans l'Ouest et aux luttes ardues que la francophonie a dû mener au début du siècle pour durer, voudront se procurer.

*** *** ***

La plus belle victoire. — "Le Travailleur", journal français qui paraît dans l'Est des Etats-Unis depuis au-delà de 46 ans, dévoué à la culture franco-américaine, titre dans son édition de novembre 1976, se référant à la victoire du 15 novembre du Parti Québécois: "La plus belle victoire du peuple canadien-français depuis deux cents ans!".

*** *** ***

Chambardement à l'émission Ce Soir (Winnipeg). — Un remue-ménage considérable serait en cours au sein de l'équipe qui produit la partie locale de l'émission Ce Soir. Des réalisateurs et d'autres membres de l'équipe ont été remerciés de leurs services et il y aurait d'autres départs. On ignore ce qu'il adviendra de cette émission.

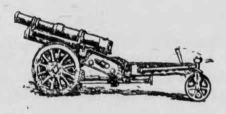
*** *** ***

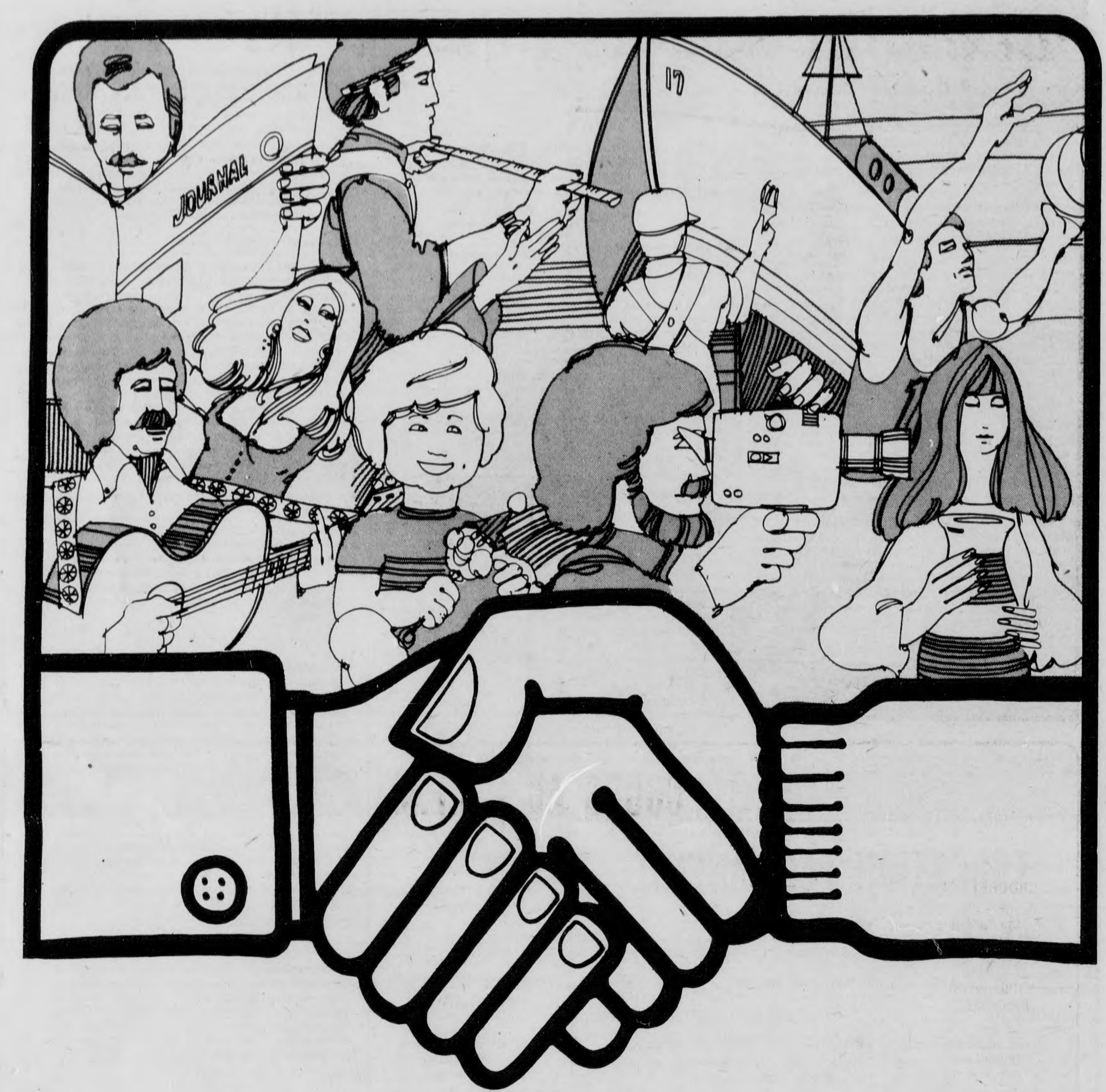
Le maire Drapeau mis au pas. — Le maire de Montréal, Jean Drapeau, est universellement connu pour ses extravagances aux dépens des autres, pour sa théorie qui veut qu'il suffise d'imaginer des projets grandioses et de dépenser... quelqu'un paiera. Il y a longtemps que les niveaux supérieurs de gouvernement le laissaient agir à sa guise. On connaît les résultats. Le Gouvernement du Québec vient donc de prendre des mesures — et d'autres suivront — pour briser l'emprise du maire sur l'administration de Montréal dont la dette équivaut à 17 pour cent de l'évaluation de la propriété foncière de la ville en ce moment. Le Gouvernement du Québec qui a hérité de l'administration Bourassa, une situation financière désastreuse résultant de bien des causes mais pour beaucoup du milliard de déficit occasionné par les Jeux olympiques (qui devaient ne "rien coûter", selon le maire Drapeau), a décidé de mettre au pas ce dernier et il est à prévoir que l'ancien dictateur de Montréal n'en mènera pas large d'ici une année.

*** *** ***

A méditer. — "Aucune collectivité ne peut longtemps survivre, qui ne soit tendue par un projet, par une idée de son avenir, à la fois sécurisante et exaltante. C'est une loi des sciences humaines; donc une loi politique". (Philippe Grumbach).

*** *** ***





un coup de main?

Le Secrétariat d'État, vous le savez, s'intéresse à toutes les initiatives visant à la promotion sociale et culturelle des minorités de langue officielle.

Mais saviez-vous que le Secrétariat d'État, par sa Direction des groupes minoritaires de langue officielle, fournit gratuitement le concours de personnes-ressources qui peuvent, par leurs conseils, leur sens de l'organisation et leurs connaissances, collaborer à la réalisation de tout projet de nature à susciter le développement de la communauté. Nos conseillers aident à formuler les projets, expliquent les mécanismes des programmes gouvernementaux, coordonnent différentes initiatives pour éviter la duplication et simplifient le cheminement administratif des projets.

Ils sont plus de 40 à travers le Canada, sans compter l'apport des spécialistes qu'ils peuvent engager et assigner à votre projet, si sa bonne réalisation le nécessite.

Rappelez-vous que tous vos projets nous intéressent, qu'ils soient de nature sociale ou culturelle, et que nous vous offrons gratuitement l'assistance de spécialistes qui vous aideront à formuler vos besoins.

Un coup de main? Communiquer avec nous! Nous sommes là pour ça.

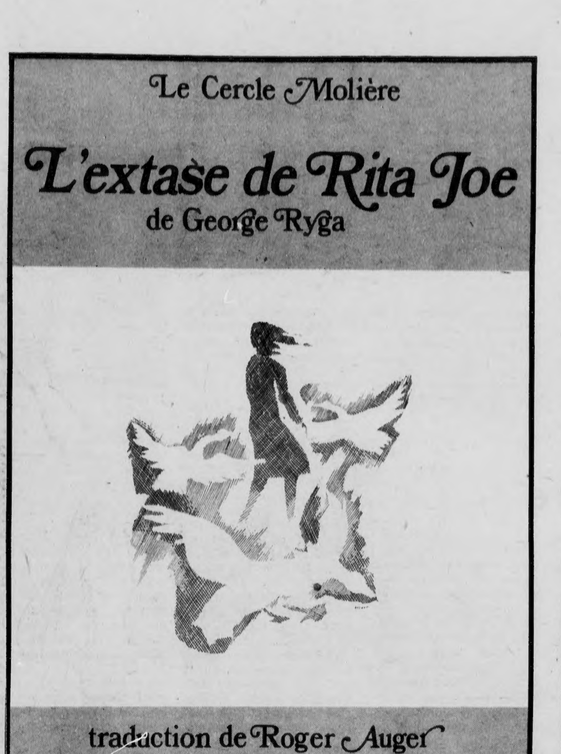
Pièce 201
303 rue Main
Winnipeg, R3C 3G7
(204) 985-3601



Secrétariat d'État **Secretary of State**

John Roberts
Ministre

John Roberts
Minister



du 28 janvier au 5 février

spectacles et arts

TRANSPORT CANADA

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS SCELLÉES, adressées à Transport Canada et portant l'indication "Tender for Power Supply and Lighting - Saskatoon Airport", seront reçues jusqu'à 3:00 P.M. HEURE DE WINNIPEG, LE 19 JANVIER 1977, pour "Power Supply and Lighting for Parking Lot, Saskatoon Airport, Saskatoon, Saskatchewan".

Les plans, devis et documents contractuels peuvent être obtenus au bureau de l'Agent régional des Approvisionnements, Transport Canada, 6e étage, 125, rue Garry, Winnipeg, Manitoba, R3C 0P6, sur présentation d'un chèque visé au montant de $25.00 fait à l'ordre du Receveur général du Canada. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions.

D. A. Lane
Administrateur
Région du Centre
Administration du Transport aérien du Canada

"L'Extase de Rita Joe" remplace les"Fantasticks"

Roland Mahé, directeur artistique du Cercle Molière, annonce que *"L'EXTASE DE RITA JOE"* sera présentée comme dernière production de la saison au lieu de *LES "FANTASTICKS"* comme annoncé précédemment.

La version française de cette célèbre pièce de George Ryga sera présentée en la Salle Pauline-Boutal du 28 janvier au 5 février (avec relâche le 31 janvier).

La mise en scène de *L'EXTASE DE RITA JOE* sera deJean-Guy Roy. La conception visuelle sera de Roland Mahé.

La traduction est de Roger Auger, dont la dernière pièce, *JOHN'S LUNCH*, a été un des grands succès du Cercle Molière. En effet, cette pièce attira une assistance de 97.5%.

Les billets pour les représentations de *L'EXTASE DE RITA JOE* sont en vente dès maintenant aux guichets du Centre culturel franco-manitobain (233-8972).

COURS AU C.C.F.M.

CROCHET
Responsable: Solange Martin
10 cours de 2 heures - $20.00
le vendredi à 7h00 p.m.
Début: le 4 février.

AUDIO-VISUEL
(diaporama)
Responsable: Michel Pelletier
12 cours de 2 heures - $30.00
le mardi à 7h30
Début: 8 février.

CONFECTION DE PIQUÉS
Responsable: Rose Bouchard
12 cours de 3 heures - $20.00
le lundi à 6h30 p.m.
Début: le 7 février.

BALLET: DANSE CLASSIQUE
(garçons et filles à partir de 4 ans)
Responsable: Geneviève Thompson
Cours tous les jours, après l'école, et le samedi
$12.00 par mois 1er enfant; $10.00 par mois 2e enfant.
Inscriptions toujours ouvertes.

BALLET: DANSE CLASSIQUE
(adultes)
Responsable: Geneviève Thompson
les mardis et jeudis, à 7h30
$12.00 par mois
Inscriptions toujours ouvertes.

ARTS PLASTIQUES
Responsable: Thérèse Boisvert
12 cours - $40.00
le mercredi AM et PM
Début: le 2 janvier

Le cours d'arts plastiques comprend entre autres: l'harmonie des couleurs, les lois de la composition, l'abc de la céramique, des exercices d'automatisme, une initiation au macramé artistique, la cartogravure, des expériences sur divers matériaux. . .

GYMNASTIQUE POUR ENFANTS
(débutants)
Responsables: Robert Stanners et Gilbert Verrier
10 cours d'une heure - $12.00
le lundi à 6h00
Début: le 28 février.

CÉRAMIQUE
Responsable: Cécile Pelletier
12 cours de 3 heures - $25.00
le lundi à 6h30 p.m.
Début: le 7 février.

TRICOT
Responsable: Solange Martin
10 cours de 2 heures - $20.00
le mardi à 7h00 p.m.
Début: le 1er février.

BATIK ET "TIE DYE"
Responsable: Denise Ferguson
6 cours de 2 heures - $20.00
le mercredi à 7h00 p.m.
Début: le 2 février.

GUITARE
Responsable: Michel Chammartin
Leçons privées: $3.50 la demi-heure
Le mercredi à partir de 5h30 p.m.
Ateliers pour groupes de 3 à 5: $2.50 par personne
Début: le 2 février.

YOGA
Responsable: Suzanne Prince
12 cours d'une heure - $20.00
le lundi à 7h30 p.m. et à 8h30 p.m.
Début: le 7 février.

Ces cours sont offerts en collaboration avec le Collège universitaire Saint-Boniface. Les inscriptions auront lieu les 17 et 18 janvier, de 7h00 p.m. à 9h00 p.m. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone. Renseignements: 233-8972.

agriculture

LOUIS MOLIN

Les revenus agricoles en 1977

Sans vouloir faire le bilan de l'année 1976, il est possible pourtant de dire que malgré les pluies excessives en juin et la sécheresse qui a suivi, les récoltes au Manitoba ont été généralement bonnes.

Au début de l'année 1977, il faut cependant constater que la situation économique des cultivateurs se détériore et que des répercussions sont à prévoir dans bon nombre de secteurs.

Bien que les réserves de grains sur les fermes soient abondantes, leur écoulement est difficile et les prix de vente ont baissé fortement. Le blé No 1 qui se vendait $4.50 vaut maintenant $3.17; l'orge fourragère a baissé de 50c du boisseau, l'avoine de 40c. Le prix du boeuf engraissé était de 43c la livre il y a un an, aujourd'hui il n'est que de 37c. Les prix des porcs ont baissé de $20.00 du 100 livres, soit une baisse d'environ $40.00 par porc vendu.

Certains sont optimistes et prévoient que les prix du bétail remonteront légèrement en 77, par contre sur le marché international du blé, très peu d'espoirs sont en vue. Les réserves actuelles sont importantes et les prix demeureront bas si la production mondiale se maintient au niveau actuel.

Pour l'immédiat, les agriculteurs prévoient une forte baisse de leurs revenus et ils ont déjà réduit leurs dépenses au maximum.

Les prédictions de sécheresse et le manque d'argent liquide ont fait baisser les ventes d'engrais chimiques; les ventes d'herbicides et de pesticides ont aussi décliné fortement.

Dans une province comme le Manitoba où l'économie est en grande partie dépendante de l'agriculture, la baisse du prix des produits agricoles pourrait être des plus néfaste pour l'ouvrier moyen.□

La production laitière

Les producteurs laitiers du Manitoba réunis sous l'égide du "Manitoba Milk Producers Marketing Board" tenaient en 1976 leur deuxième réunion annuelle. Dans cette branche de l'industrie agricole qui a dû s'ajuster aux politiques fédérales voulant réduire la production, les revenus ont été en certains cas fortement diminués et parfois même le producteur ne sachant pas qu'il serait par la suite remboursé, a préféré jeter son lait à l'égout plutôt que de payer les pénalités imposées sur la production excédant son quota. Il en a résulté une diminution assez importante du volume total et des répercussions dans le secteur de transformation des produits du lait.

Plusieurs crémeries et fromageries se sont en effet retrouvées avec trop peu de lait pour fonctionner normalement et certaines fermeront leurs portes si la situation continue. Bien que la production totale de lait soit maintenant ajustée à l'allocation provinciale du contingentement national, plus de 60% du lait doit être maintenant dirigé vers le lait de consommation pour suppléer aux besoins de la province. Ce changement dans l'emploi du lait qui est à l'inverse des années passées, a eu pour résultats d'augmenter les frais de transport et de causer du chômage dans les manufactures de produits laitiers.

Les laitiers dans la périphérie des grandes villes ont à ce point réduit leur production qu'il faut aller à plus de 60 milles de ces centres pour obtenir suffisamment de lait pour les approvisionner. Devant cet état de faits, bien des producteurs sont mécontents des politiques fédérales et de la gérance de leur bureau de commercialisation.

Bien que le président de l'Association des producteurs de lait du Manitoba ait déclaré que le pire était passé et que son bureau avait maintenant la situation en main, des changements sont à prévoir si l'on en juge par les propos entendus lors de la réunion.

Le président du bureau ontarien de commercialisation du lait, M. Georges Mac Claughlin a en effet déclaré dans son discours lors du banquet, que le contrôle de la production laitière devait à toute fin pratique, reposer sur des contingentements ayant pour leurs propriétaires une valeur négociable. Cette déclaration qui fut fortement applaudie par tous les producteurs présents, va comme on le sait, à l'encontre de l'idéologie du présent gouvernement qui a travaillé pendant plusieurs années pour abolir la valeur marchande des quotas de production.

Etant donné l'état actuel de la situation des producteurs laitiers du Manitoba, ils ont bien peu à perdre en mécontentant les dirigeants du moment; d'autre part, l'inflation et les difficultés dans les autres secteurs de l'économie auront aussi leurs répercussions aux prochaines élections provinciales.

S'il faut en croire les producteurs laitiers présents à ce congrès, les revenus actuels d'un laitier ayant un troupeau de 30 laitières sont de l'ordre de 8 à 10 mille dollars. L'investissement pour une telle entreprise étant d'environ $150,000, bien peu de jeunes voudront se diriger dans cette branche agricole.

Bien que le retour à des quotas ayant une valeur négociable est difficile à croire, à court terme ce serait selon les laitiers eux-mêmes, un des meilleurs moyens d'assurer une production stable et une possibilité de continuité dans les entreprises familiales.□

La pêche au Manitoba

Au coeur du continent canadien, plus de six mille pêcheurs vivent ou vivotent de cette ressource naturelle selon leur situation géographique.

Disséminés sur un territoire immense, tous les pêcheurs n'ont pas les mêmes avantages ou plus précisément, les mêmes inconvénients.

Pour ne parler que du Manitoba où les frontières sont plus précises, la situation est bien différente si l'on pêche au nord ou au sud du cinquante-troisième parallèle. Pour ceux qui sont au sud de cette ligne de démarcation, il est possible de constater que la plupart font bonne vie et comme c'est le cas dans le nord du lac Winnipeg, ils peuvent se payer des bateaux d'acier bien équipés dont le prix est d'environ $50,000. Avec un volume de production annuel de près de 15 millions de livres, ces gens lorsqu'ils font de ce métier leur seule occupation, sont assurés d'un bon revenu. Bien équipés et regroupés sous l'égide de coopérative, ils peuvent au besoin pour leurs frais de saison, emprunter de la corporation du crédit agricole. De plus, ils sont assurés de la commercialisation de leurs pêches par la société de mise en marché du poisson d'eau douce qui détient le monopole de vente. Bien que les prises n'atteignent pas les volumes de 20 à 25 millions de livres pêchées annuellement il y a 10 ou 15 ans, les pêcheurs du sud retirent un bénéfice de 10 à 12% supérieur à celui de leurs confrères du nord.

Pour les quelque 800 pêcheurs au nord du cinquante-troisième parallèle, la situation est toute différente. Les pièces d'eau sont plus petites, les distances sont parfois énormes et le transport doit souvent s'effectuer par avion. Ajoutez à cela l'impossibilité de faire deux saisons par an et le caractère blasé de ces gens et vous comprendrez pourquoi le volume annuel de pêche de 15 millions de livres il y a 10 ou 15 ans a baissé à 6 millions de livres. Etant souvent trappeurs l'hiver et pêcheurs l'été, ces gens du nord bénéficient pourtant de bien des programmes d'aide et aussi de subventions directes, mais c'est peut-être bien là la clef du problème.

Sans aucun secours, ils auraient une vie inhumaine, du moins dans la société actuelle; cependant avec les programmes tel A.R.D.A. et les efforts immenses du gouvernement provincial pour le développement du nord, les vrais pêcheurs disparaissent, les jeunes ne prenant pas la relève parce qu'ils préfèrent à ce dur labeur des emplois temporaires créés par les différents programmes.

Bien que bénéficiant d'une aide provinciale au transport de 10c la livre pouvant aller jusqu'à un montant total de $1,000 par saison de pêche, les revenus de ces pêcheurs demeurent très bas. A ce sujet, les inquiétudes de notre ministre des mines et ressources ne sont pas sans fondement. Selon lui, même si le gouvernement fédéral acceptait de payer une partie des coûts de transport dans le but de réduire les allocations de bien-être social, deux problèmes majeurs seraient encore à résoudre.

Tout d'abord, les gens du nord et surtout les autochtones n'ont plus ni la vitalité ni le support des plus jeunes pour retirer des lacs du nord, le poisson qui s'y trouve en abondance. D'autre part, bien que le poisson soit vendu par un organisme qui détient le monopole, les écarts de prix entre la vente au détail et l'argent reçu par les pêcheurs sont inconcevables. Si l'on ajoute à cela les taux prohibitifs de transport par avion et la hausse du coût de production causée par l'inflation, on constate que la pêche profite beaucoup plus aux entreprises dans ce commerce qu'aux pêcheurs eux-mêmes. Les pêcheurs du nord qui sont souvent métis, indiens ou esquimaux y voient là une nouvelle forme d'exploitation. Il est donc regrettable de constater que les objectifs les plus humains sont souvent manqués en raison d'une bureaucratie trop lourde ou de quelques individus sans scrupules.□

TRANSPORT CANADA

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS SCELLÉES, adressées à Transport Canada et portant l'indication "Tender for Land Leasing - Winnipeg International Airport", seront reçues jusqu'à 3:00 P.M., HEURE DE WINNIPEG, le 19 JANVIER 1977, pour "leasing of approximately 185 acres of land, for agricultural purposes at Winnipeg International Airport".

Les plans, devis, et autres documents peuvent être obtenus au bureau de l'Agent régional des Approvisionnements, Transport Canada, 6e étage, 125, rue Garry, C.P. 8550, Winnipeg, Manitoba R3C 0P6. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D. A. Lane
Administrateur
Région du Centre
Administration du Transport aérien du Canada

Avis Public

Ottawa, le 30 décembre 1976

APPEL DE DEMANDES DE LICENCES DE TÉLÉVISION PAR CÂBLE POUR DESSERVIR AGASSIZ ET HARRISON HOT SPRINGS C.-B.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié le 29 décembre 1976, un avis public annonçant qu'il aimerait recevoir des demandes de licence en vue de l'exploitation d'une entreprise de télévision par câble qui desservirait Agassiz et Harrison Hot Springs.

Les personnes désireuses de desservir cette région sont priées de présenter des demandes à cette fin au plus tard le 28 février 1977.

Tous les intéressés peuvent se procurer des copies de cet avis public au bureau du CRTC à Ottawa.

Guy Lefebvre
Secrétaire général

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | **Canadian Radio-television and Telecommunications Commission**

Le 4 février est une date importante pour les travailleurs.

Comme vous le savez sans doute, depuis le 4 janvier dernier, vous pouvez vous procurer des formulaires d'inscription aux programmes de création d'emplois **Canada au travail** et **Jeunesse-Canada au travail** au Centre de Main-d'oeuvre du Canada de votre localité.

Vous faites partie d'une corporation, d'une association ou d'une organisation reconnue et vous n'avez pas encore soumis votre projet? Passez au Centre de Main-d'oeuvre du Canada de votre localité. On vous y donnera tous les détails sur ces programmes et il ne vous restera plus qu'à trouver...un projet intéressant.

Faites vite! Car du succès des programmes **Canada au travail** et **Jeunesse-Canada au travail** dépend le bien-être d'un grand nombre d'entre nous.



La date limite pour remettre votre projet est le 4 février.

Main-d'oeuvre et Immigration	Manpower and Immigration
Bud Cullen Ministre	Bud Cullen Minister

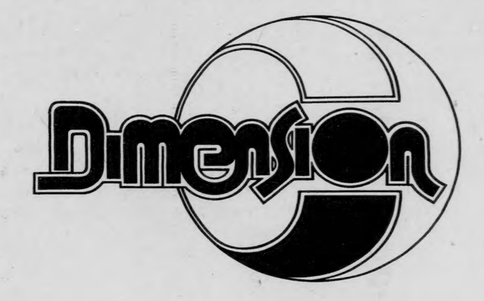
Créons des emplois, c'est important!



COUP D'OEIL



ET



Vous reviennent

PROGRAMME DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION

SEMAINE DU 8 AU 14 JANVIER



Après une éclipse de quelques jours, pendant la période des fêtes, l'émission CE SOIR reprendra l'antenne de CBWFT, tous les soirs, du lundi au vendredi à partir de 18h.

C'est avec une nouvelle formule que l'équipe de CE SOIR entrera dansvos foyers à partir du lundi 10 janvier.

Certes les nouvelles provinciales, les sports et la météo seront toujours présents, mais ils seront programmés d'une nouvelle façon, moins structurée, plus fluide.

Pour en savoir davantage, soyez au rendez-vous que vous fixe



dès le lundi 10 janvier à 18h.



La série DIMENSION J, cette année sera une autre étape dans l'évolution des programmes et des variétés s'adressant aux Jeunes et conçus par les Jeunes.

Comme l'an passé, DIMENSION J cherche à donner aux Jeunes la possibilité de s'extérioriser et de se faire valoir, devant et derrière la caméra, tant au point de vue technique qu'au niveau de la production d'une série d'émissions de télévision professionnelle.

Mais ce qui est nouveau cette année:
- c'est que l'emphase s'est porté sur le rendement des Jeunes à la caméra. Et pour cela, on a fait appel à des professionnels qui ont aidé et conseillé les Jeunes.

- DIMENSION J s'est déplacé. DIMENSION J est allé en région. DIMENSION J a finalement réussi à sortir de "notre petite boîte de l'avenue Portage" et est allé rejoindre les Jeunes, chez eux, un peu partout au Manitoba.



Tel que promis avant le repos des fêtes, nous reprenons cette semaine notre série d'entretiens avec les nouvellistes de CKSB, et nous offrons le compte-rendu d'une conversation avec Jacqueline Blay.

Jacqueline Blay n'est pas inconnue à Saint-Boniface: arrivée au Manitoba en 1966, elle a été discothécaire à CKSB pendant deux ans. Ensuite, elle reprenait la route de l'Espagne où elle a enseigné le français pendant quatre ans à Alicante. En 1972, elle revenait là où était resté son coeur, c'est-à-dire, au Manitoba. Elle y poursuivit sa carrière de professeur dans l'enseignement du français, de l'espagnol et de l'histoire. Enfin, en 1975 elle acceptait le poste de Directrice du 100 Nons pour ensuite revenir à CKSB au printemps '76, d'abord comme rédactrice et "femme à tout faire" durant l'été, puis comme reporter à la salle de nouvelles à compter de septembre. C'est là un bien long trajet, qui avait débuté tout d'abord dans la ville d'Alger où ses parents, français, étaient nés. Elle poursuivit ses études, d'abord au Maroc puis en France et en Espagne, où elle obtint son Bachelier en éducation. C'est ensuite qu'elle vint au Manitoba la première fois. Jacqueline Blay apporte donc avec elle tout un bagage de connaissances et d'expériences de vie. A ceux que cela pourrait inquiéter, disons-le tout de suite: non, elle n'est pas "de passage". Elle a fait de Saint-Boniface son chez-soi et c'est avec impatience qu'elle attend le 1er février 1978 — jour où elle pourra adopter la nationalité canadienne.

Aux questions que je lui ai posées, Jacqueline n'a pas voulu trop se compromettre: attitude qu'elle a expliquée par sa courte expérience dans le métier. Cependant à ma question sur le rôle du journaliste, elle n'a pas hésité: "Informer avec objectivité". Et ses commentaires là-dessus m'ont laissé voir en elle un souci constant de l'objectivité que le journaliste doit respecter. Et, comme elle le souligne elle-même, le danger est grand, car comment s'empêcher de réfléchir sur l'étoffe brute d'une nouvelle? Encore faut-il s'empêcher de laisser passer ces réflexions dans les reportages, de tomber dans l'éditorialisme. J'ai ensuite demandé à Jacqueline si elle croyait que le fait que les services de presse étaient en anglais causait de réels problèmes. Elle m'a répondu que non, puisque de toutes façons, les textes doivent être refaits, que ce soit en anglais ou en français. Enfin, j'ai demandé à Jacqueline si elle pensait que son origine étrangère lui permettait de voir l'actualité dans une optique différente de celle des autochtones, et peut-être avec plus d'objectivité. Elle m'a répondu qu'elle croyait que toute personne qui a voyagé a sans doute une perspective plus large sur l'actualité, mais que déjà elle se sent assez impliquée dans le milieu pour avoir perdu tous les avantages qu'aurait un observateur détaché. Notre conversation a été interrompue par le téléphone. Il était 15h: heure à laquelle le travail des journalistes prend un rythme plus accéléré. Ce jour-là Jacqueline était seule à la salle de nouvelles de CKSB, et elle devait faire la mise en page du bulletin de 17h, c'est-à-dire s'assurer que tous les reportages étaient enregistrés et minutés, chacun avec son introduction; surveiller le téléscripteur au cas où quelque chose d'important survenait à la dernière minute et enfin, décider de l'ordre dans lequel les nouvelles seraient données. J'ai donc quitté la salle de nouvelles, avec deux idées en tête: d'abord que je devrais prendre toutes les précautions nécessaires pour faire un compte-rendu bien objectif de cet entretien, et ensuite qu'il faudrait se souvenir, le 1er février 1978, d'organiser une petite réception pour célébrer la nouvelle citoyenneté de Jacqueline.

Nouvelles émissions à notre antenne

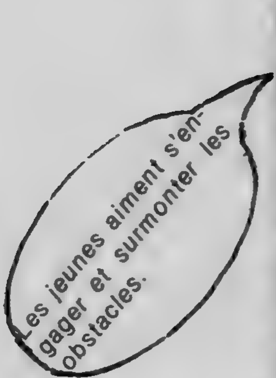
*A l'antenne de CKSB, deux émissions font leur apparition avec l'année nouvelle: une de folklore et l'autre d'économie, toutes deux le samedi. A 9h d'abord, l'émission **Folklore** cédera l'antenne à une nouvelle série de treize émissions s'intitulant **L'Acadie chante,** provenant de Moncton. L'invitée et la recherchiste pour les treize émissions de cette série sera Charlotte Cormier, ethnomusicienne au centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton. L'animateur sera Gérard Létourneau et la réalisation de Rosemarie Bastarache. La série portera sur la musique folklorique en Acadie et les chansons seront tirées des collections de soeur Catherine Jolicoeur, Joseph Thomas Leblanc, des "Chansons publiées d'Acadie" du Père Anselme Chiasson et de Charlotte Cormier. On présentera à tour de rôle des chansons d'amour, de soldats, de marins, des complaintes, des chansons à boire et des chansons religieuses.*

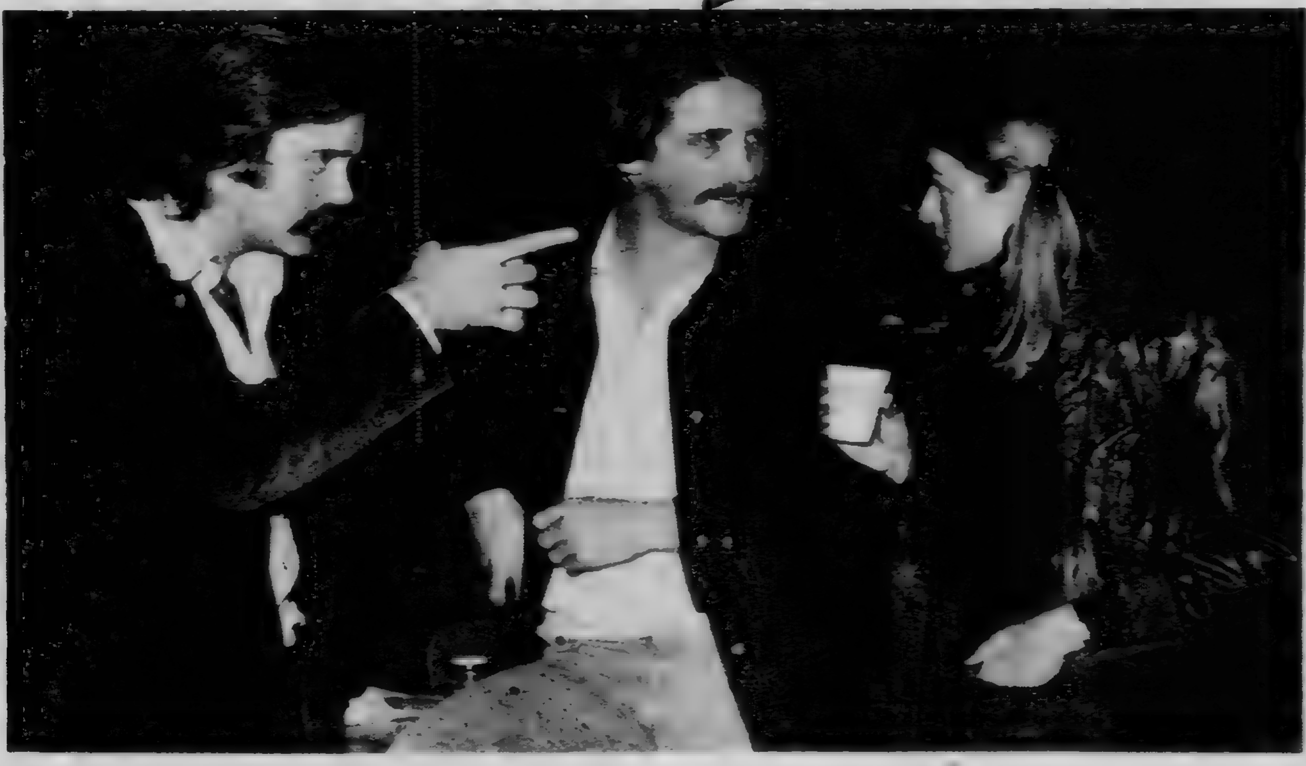
*D'autre part à 11h15 **L'Econothèque** remplacera **A la une** et **La bourse et la vie.** Ce sera un magazine hebdomadaire économique et politique destiné à éclairer l'auditeur sur des sujets commandés par la conjoncture économique nationale et internationale. Chaque semaine l'émission présentera une revue de presse, une analyse de la semaine boursière et des marchés financiers et une rubrique sur les livres à caractère socio-économique. Egalement, une semaine sur deux, un invité spécialiste sera en studio pour répondre aux auditeurs sur la ligne ouverte. Bonne année à notre antenne.*

ET QUE PENSE L'ÉQUIPE DE PRODUCTION DE DIMENSION J

Oui, c'est vrai! Les jeunes sont très créatifs. Mais ils aiment se sentir soutenus.

Oui d'accord, mais il leur faut de la discipline et une forme structurée.



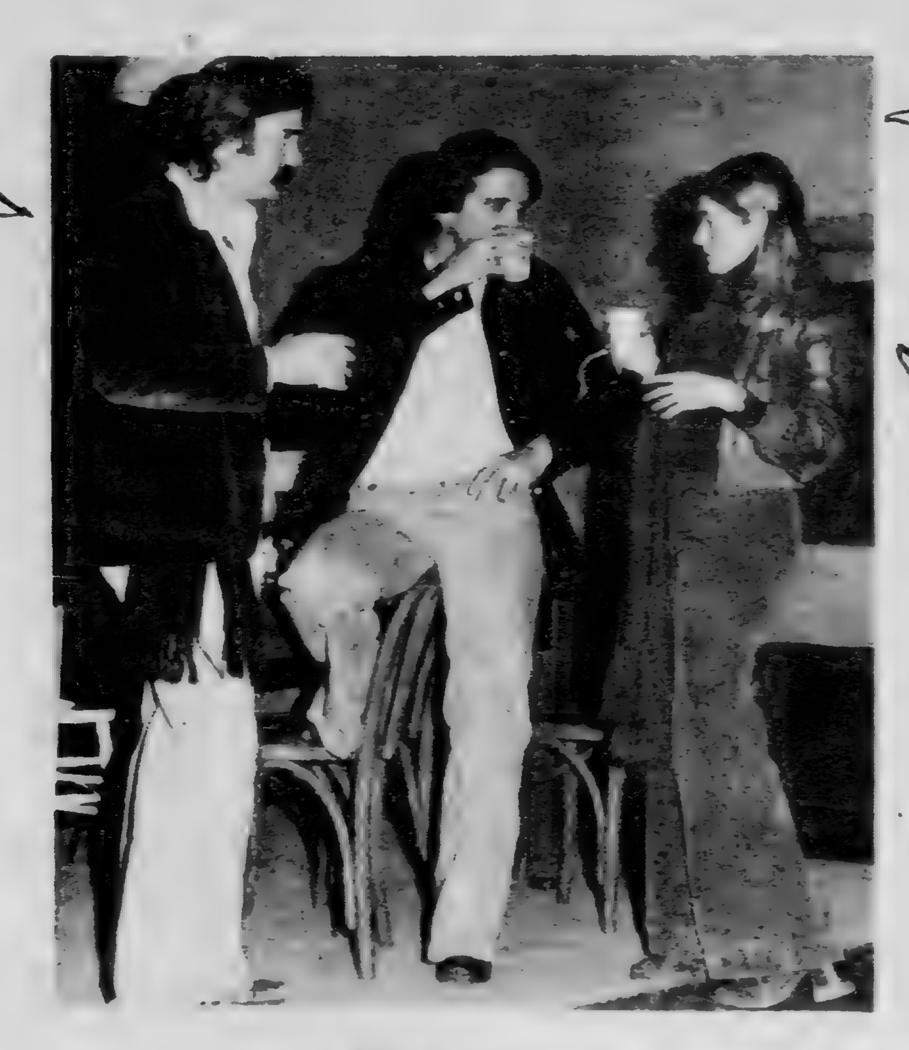


Gilles Paquin
Assistant au Réalisateur

Marcel Collet
Réalisateur

Marjolaine Saint-Pierre
Script-Assistante.





Cette année, il y a vraiment du nouveau à DIMENSION J, car les Jeunes se sont "embarqués".

OUI!! et ce sera très passionnant et très vivant.

Alors, rendez-vous chaque mercredi à 19h30

Les Beaux Dimanches

Dimanshowsoir
dimanche 9, 19 h 30

«Surprise»

Comme première réalisation de l'année 1977 Raymonde Boucher présente aux téléspectateurs de la chaîne française de Radio-Canada un **Dimanshowsoir** dont le thème sera *«Surprise»*.

La seule surprise qu'il soit permis de révéler pour l'instant sera son artiste invité André Gagnon, Dédé pour les intimes, pianiste, compositeur, chanteur, danseur et spécialiste des surprises. Dédé n'a pas l'intention de voler la vedette de ce spectacle. Mais il se réserve le droit de ne dévoiler les noms de ses camarades invités que le soir de la diffusion le dimanche 9 janvier de 19 h 30 à 20 h 30.

Ainsi la surprise sera totale pour tout le monde et le thème de l'émission tout à fait justifié.

Ce **Dimanshowsoir** sera présenté par une équipe composée, en plus de la réalisatrice Raymonde Boucher, de son assistante Viviane Legault; de l'assistant à la production Henri Boucher; du décorateur Claude Giraud; du maquilleur Jacques Lafleur; de la créatrice des costumes Jeanne d'Arc Bergeron; du preneur de son Hervé Bibeau; de l'éclairagiste Cliff Jones et du directeur technique Raymond Barrette.



Virage dangereux
dimanche 9, 20 h 30

Du suicide, du mensonge et de l'amour

«... souvent, dire la vérité c'est à peu près aussi fou que de prendre un virage à soixante-quinze à l'heure.»

Le dimanche 9 janvier à 20 h 30, la télévision de Radio-Canada présentera une pièce policière de J.B. Priestley, intitulée **Virage dangereux**, dans une traduction de Michel Arnaud et une adaptation de Jean-Louis Roux.

Cette pièce, réalisation de Jean Dumas assisté de Ginette Laroche, sera interprétée par Réjean Lefrançois dans le rôle de Robert Caplan, Monique Chabot dans celui d'Hélène Caplan, Elisabeth Lesieur dans celui d'Anne Peel; Gisèle Schmidt jouera les romancières célèbres, à la fois contentes de leurs personnages et ravies de leur compte en banque; Gérard Poirier fera Charles Stanton, un gaillard dont la principale vertu n'est pas la loyauté; Denis Mercier interprétera Georges Whitehouse, Danièle Panneton Lisette Whitehouse, enfin Jean-Luc Montminy fera Martin Caplan qui, pour être le dernier personnage nommé ici, n'en est pas le moindre.

Car son suicide apparent nous plonge dès les premières séquences dans un drame de famille. Nous verrons plus loin pourquoi le suicide de Martin, autour de qui gravite l'action, vient d'être qualifié d'apparent.



Télé-sélection
lundi 10, 21 h 00

«Columbo: Double Choc»

Télé-sélection, le lundi 10 janvier à 21 heures, présente une autre enquête menée par l'énigmatique inspecteur Columbo: *Double Choc*. Ce suspense, réalisé par Robert Butler, réunit autour de Peter Falk, Martin Landau, Paul Stewart, Julie Newman et Jeannette Nolan.

Clifford Paris, un célèbre et richissime acteur, doit épouser prochainement la séduisante Lisa Chambers. Peu de temps avant leur mariage, Paris s'effondre, terrassé par une crise cardiaque en pleine séance de culture physique. Columbo ne se laisse pas abuser par cet habile maquillage et demande l'autopsie. Ses soupçons portent sur les jumeaux Dexter et Norman Paris, neveux de la victime. Dexter, «beau Brummell» de la télévision américaine, anime une émission sur l'art culinaire, tandis que son frère, une personnalité plus renfermée, est un banquier aux allures très conservatrices. Ce tandem est-il l'auteur du meurtre?

Columbo, toujours aussi déconcertant, devra redoubler d'astuce pour attraper sa proie, jumelle cette fois-ci. Notons le «tour de force» dramatique de Martin Landau pour sa double interprétation des jumeaux Paris.


Columbo



Les Grands Films
jeudi 13, 20 h 00

«Cabaret, adieu Berlin»

Les Grands Films, le jeudi 13 janvier à 20 h 00, présentent *Cabaret*, une comédie musicale réalisée par Bob Fosse, mettant en vedette Lisa Minelli, Michaël York, Helmut Griem et Joël Grey.

Berlin, 1930. Tandis que le parti nazi s'infiltre peu à peu en Allemagne, une foule insouciante, décidée à s'amuser coûte que coûte, se retrouve chaque soir dans un fameux et sordide cabaret animé par un étrange meneur de jeu, où se produit le talentueuse et excentrique Sally Bowles. Sally, femme-enfant aussi ambitieuse qu'ingénuement garce, vit dans une pension en attendant la gloire. C'est là qu'elle rencontre Brian Roberts, jeune étudiant anglais qui compte subsister en enseignant la langue de Shakespeare... D'abord réticent devant ses avances d'une amoralité candide, Brian s'éprend de Sally qui n'en continue pas moins sa vie déréglée. A cette idylle, il s'en greffe une autre. A l'occasion de cours de conversation anglaise donnés par Brian, Fritz Wendel rencontre Natalia Landauer, riche héritière israélite, dont il tombe éperdument amoureux. Natalia repousse ses avances à contre coeur pour lui éviter les foudres des nazis.

Cabaret, un film qui a connu un succès mondial retentissant dans lequel Liza Minelli se révélait une actrice et une chanteuse de tout premier plan.

Cabaret, adieu Berlin



COUP D'OEIL SUR LA SEMAINE

SAMEDI

8 janvier

9:00 DEMETAN
9:30 WICKIE
10:00 LA PIERRE BLANCHE
10:30 LASSIE
11:00 ENFANTS DU 47 A
11:30 ES-TU D'ACCORD?
12:00 LES HEROS DU SAMEDI
13:00 SPORTHEQUE
«Football américain» Faits saillants des parties qui ont été disputées au cours de la semaine précédente. Commentateurs: Raymond Lebrun et Serge Arsenault. Texte: J. Seguin. Réal.: J. D[illegible]
14:00 FEMME D'AUJOURD'HUI
Louise Arcand présente un film tourné chez Raoul Duguay, à St-Armand près de Philipsburg. Il [illegible] avec Pascale Durand, étudiante en théâtre, et Pierre Bertrand, poète. — Louise Arcand s'entretient avec Mmes Gemma Barsalo et Gyslaine McDermott sur leur façon respective d'aménager [illegible] [illegible] la maison qu'à l'extérieur. Réal.: Robert S[illegible]
15:00 TECHNO-FLASH
15:30 CINEMA-JEUNESSE
Tintin: l'île Noire. Bandes dessinées réalisées par Ray Goossens. Tintin et le capitaine Haddock sont témoins d'un atterrissage forcé qui les lance à la poursuite de bandits. Cette poursuite les conduit en Angleterre puis dans l'île Noire, en Ecosse, où Tintin est prisonnier d'une bande de faux monnayeurs (Belg.).
Le Prince et le mendiant. Dessins animés. Réal.: Chris Cuddington. En Angleterre au XVIIIe siècle, un prince change de place avec un pauvre.
17:00 BAGATELLE
18:00 BALLADE POUR MONTREAL 76
Les impressions de deux jeunes Français en visite à Montréal et reçus par deux jeunes Québécois.
18:30 TELEJOURNAL
18:35 PARTOUT
19:00 LA SOIREE DU HOCKEY
[illegible] de Montréal, les Canucks de Vancouver [illegible] les Canadiens de Montréal
21:30 COSMOS 1999
"Humain ne serait-ce qu'un moment"
22:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Gaétan Barrette
22:45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 CINEMA
Salut l'artiste. Comédie réalisée par Yves Robert, avec Marcello Mastroianni, Françoise Fabian, Jean Rochefort et Carla Gravina.
24:30 CINE-NUIT
Trafic. Comédie réalisée et interprétée par Jacques Tati, avec Maria Kimberley et Marcel Frava

DIMANCHE

9 janvier

9:00 WOODY LE PIC
9:30 MON AMI GUIGNOL
9:45 EVANGILE EN PAPIER
10:00 JOUR DU SEIGNEUR
11:00 SON ET IMAGES
11:30 CINE MAGAZINE
12:00 SEMAINE VERTE
13:00 SECOND REGARD
14:00 LE MONDE EN LIBERTE
14:30 FOOTBALL AMERICAIN
SUPERBOWL
Commentateur: Raymond Lebrun. Analyste: Jean Seguin
17:00 DECLIC
17:30 TELEJOURNAL
17:35 TELESCOPIE
18:00 D'HIER A DEMAIN
19:00 15 ANS PLUS TARD
Téléroman de Robert Choquette. Avec Michel Noël, Jacqueline Plouffe, Christiane Delisle, Françoise Faucher et Gérard Poirier. Elise et Florence renouent leur amitié d'autrefois. Réal.: Louis Bédard
19:30 LES BEAUX DIMANCHES
Dimanshowsoir. «Surprise», avec André Gagnon. Réal.: Raymonde Boucher.
20:30 LES BEAUX DIMANCHES
Virage dangereux, de J.B. Priestley. Avec Réjean Lefrançois, Monique Chabot, Danièle Panneton, G[illegible] Schmidt, Gérard Poirier, Denis Mercier, Jean-Luc Montminy, et Elisabeth LeSieur. Traduction: Michel Arnaud. Adaptation: Jean-Louis Roux. Réal.: Jean Dumas. Un suicide est le point de départ de cette aventure que vont vivre les membres d'une même famille, et ce suicide sera l'occasion pour chacun d'eux non seulement de se situer par rapport aux autres, mais de faire retour sur soi et de se juger avec toute la lucidité possible.
21:30 LES BEAUX DIMANCHES
Scènes de la vie conjugale. Dramatique réalisée par Ingmar Bergman, avec Liv Ullman et Erland Josephson (4e de 6). «La Vallée des larmes».
22:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Gaétan Barrette
22:45 SPORTS-DIMANCHE
22:55 CINE-CLUB•
La Symphonie des brigands. Comédie réalisée par Friedrich Feher, avec Françoise Rosay, Jean Feher et Magda Sonja. Une troupe de brigands ayant à sa tête le Diable Noir, se cache sous la façade d'un orchestre... Il enlève un piano mécanique, un enfant, son âne et son chien (Brit. 37).

LUNDI

10 janvier

9:10 THE SUNRUNNERS
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 DU SOLEIL A 5 CENTS
10:15 AU JARDIN DE PIERROT
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 RINALDO RINALDINI
12:00 CHER ONCLE BILL
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
RAMUNTCHO. Mélodrame avec Mijanou Bardot et Gaby Morlay
16:00 BOBINO
16:30 ALEXANDRE ET LE ROI
17:00 ROBINSON SUISSE
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LA P'TITE SEMAINE
19:30 VIEILLIR ET VIVRE
20:00 Y A PAS DE PROBLEME
20:30 AVEC LE TEMPS
21:00 TELE SELECTION
Columbo: Double Choc. Film réalisé par Robert Butler, avec Peter Falk, Martin Landau, Tim O'Connor et Paul Stewart. Un acteur très riche et d'un certain âge est sur le point d'épouser une séduisante jeune femme, lorsqu'il meurt d'une crise cardiaque durant une séance de culture physique. Du moins les apparences le laissent-elles croire. Columbo ne se laisse pas abuser et exige une autopsie (USA).
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 COMMENT YUKON DEPLAÇA LES MONTAGNES
Les cinéastes Joris Ivens et Marceline Loridan ont regardé vivre les Chinois pendant plusieurs mois. Ils ont rapporté une très riche moisson d'images. Ils nous invitent à découvrir les multiples facettes de ce pays fascinant mais très mal connu. Ce soir: "Impressions d'une ville: SHANGAI". Visite de la ville, rencontre avec les habitants.

MARDI

11 janvier

9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 YOU HOU
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 VERS L'AN 2000.
12:00 CHEVAUX DU SOLEIL
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
MONSIEUR PERSONNE. Drame avec Jules Berry
16:00 BOBINO
16:30 NIC ET PIC
17:00 NANNY
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 Ce soir: National
19:00 MONDE DE DISNEY
SAM, LE PELICAN
20:00 GRAND PAPA
20:30 VEDETTES EN DIRECT
Daniel Guichard et ses musiciens
21:00 RUE DES PIGNONS
21:30 LE 60
22:30 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES REGIONALES ET SPORTS
23:05 RENCONTRES
Invité: Richard Arès, s.j., directeur de la revue «Relations» à Montréal depuis de nombreuses années. «L'Eglise et les projets d'avenir du peuple canadien-français» (ouvrage paru en 1974) est le sujet dont il sera question. Int.: Wilfrid Lemoine. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne.
23:35 PROPOS ET CONFIDENCES
Ludmilla Chiriaeff se raconte (1re de 5). Réal.: Jean Faucher.
24:05 CINEMA•
Monsieur Hobbs prend des vacances. Comédie réalisée par Henry Koster, avec James Stewart, Maureen O'Hara et Lauri Peters. M. Hobbs rêve de vacances reposantes avec sa femme. Mais celle-ci a d'autres projets: réunir toute la famille, enfants et petits-enfants, dans un chalet au bord de la mer.

MERCREDI

12 janvier

9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 YOU HOU
10:15 VIRGINIE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLE DE CLEMENCE
11:30 COMTE YOSTER
12:00 SKIPPY
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
16:00 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 SUR LA COTE DU PACIFIQUE
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LES EXCLUS
19:30 DIMENSION J
à travers les danses franco-canadiennes et métis, un groupe de jeunes cherche le véritable sens de la danse
20:00 DU TAC AU TAC
20:30 LE TRAVAIL A LA CHAINE
21:00 HORS SERIE
La Poupée sanglante.
A la suite de multiples péripéties, tout est finalement élucidé. Le marquis appartient à une secte de buveurs de sang. C'est lui qui a assassiné les six jeunes filles employées de Bénédict Masson pour assouvir sa passion morbide. La marquise qui n'était pas morte mais seulement en etat de catalepsie démasque son epoux lequel, dans un accès de frayeur, fait une chute mortelle dans le caveau de la chapelle. Quant à Bénédict, il devra suivre sa destinée.
22:00 CONSOMMATEURS AVERTIS
22:30 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES REGIONALES ET SPORTS
23:05 REFLET D'UN PAYS
24:05 CINEMA•
Fantome de l'opéra. Film réalisé par Rupert Julian, avec Lon Chane., Mary Philbin et Norman Kerry. Un musicien maniaque s'est installé dans le sous-terrain secret du Palais Garnier et veille sur la carrière d'une chanteuse. Il enlève sa protégée et veut s'en faire aimer mais elle lui arrache son masque et est horrifiée par sa figure hideuse

JEUDI

13 janvier

9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 ANIMAUX CHEZ EUX
12:00 LE PRINCE NOIR
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
AMOUGIES ET LAPERROUSAY.
Festival de musique pop
16:00 BOBINO
16:30 LE GUTENBERG
17:00 "L'ILE AU TRESOR"
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
19:00 CE SOIR: National
19:30 BADEN-POWELL
20:00 LES GRANDS FILMS
Cabaret, adieu Berlin. Comédie réalisée par Bob Rosse, avec Liza Minelli, Michael York, Joel Grey, Helmut Griem et Marisa Berenson. Allemagne 1930. Inconsciente des dangers qui la menacent, la population de Berlin ne songe qu'au plaisir. Le Kit-Kat Club, cabaret de troisième ordre, est un de ces endroits où l'on va s'étourdir et applaudir une jeune chanteuse-danseuse américaine qui rêve de briller un jour sur les scènes mondiales. En attendant, elle vit misérablement dans une miteuse pension. C'est avec une grande joie qu'elle y voit arriver un jeune professeur anglais (USA 72).
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 MESDAMES ET MESSIEURS...
Variété animé par René Homier-Roy. Recherches et co-animatrice: Marie Perreault. Direction musicale: Cyrille Beaulieu. Réal Maurice Dubois.
24:05 BRIGADE SPECIALE
«La Menace». Le Service Spécial est requis par le Foreign Office d'assurer une protection particulière à l'actrice américaine Sue Arden, venue se produire à Londres. Craven et Haggerty acceptent à contrecoeur cette mission «mondaine».

VENDREDI

14 janvier

9:15 CHAPERONNETTE A POIS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 CLAK
10:15 VIRGINIE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 HISTOIRE SANS PAROLES
12:00 TOUMAI
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
VOILES ECARLATES.
16:00 BOBINO
16:30 PICOLO
17:00 MADAME ET SON FANTOME
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR - Régional
18:30 CE SOIR - National
19:00 LES PIERRAFEU
19:30 LE POUR ET LE CONTRE
Animateur: Pierre Nadeau
20:30 MARCUS WELBY
21:30 SCENARIO
«Plus ça change, moins c'est pareil». Pièce de Ronald Prégent et Dominique De Pasquale, avec Lionel Villeneuve, Gilles Renaud, Monique Mercure et Michelle Léger (1re de 4). «Le Grand-père». Grand-père qui demeure avec son fils et sa belle-fille décide d'aller vivre seul. Il se cherche un logement. Claire, sa belle-fille, n'est pas d'accord. Que fera le grand-père? Réal.: Gilles Sénécal.
22:00 SCIENCE-REALITE
Animateur: Joel Le Bigot. Real. Thérèse Patry et Fernande Chouinard.
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:00 CINEMA
Airport. Drame écrit et réalisé par George Seaton, avec Burt Lancaster, Dean Martin, Jean Seberg, Jacqueline Bisset et Helen Hayes. En se posant à l'aéroport de Cleveland, un avion s'embourbe dans la neige accumulée par une tempête, bloquant ainsi l'une des pistes.
24:30 CINE-NUIT•
Prise au piège. Drame réalisé par Max Ophuls, avec James Mason, Robert Ryan et Ruth Brady. Une jeune fille quitte sa ville natale pour New York avec l'espoir d'y trouver un travail intéressant et l'homme de ses rêves. Le hasard lui fait connaître cet homme beau et riche mais elle découvre qu'il est également tyrannique et névrosé (USA 49).

Avis Public

Ottawa, le 30 décembre 1976

DEMANDES DE LICENCES DE TÉLÉVISION PAR CÂBLE POUR DESSERVIR CERTAINS SECTEURS DU MANITOBA

Le 4 octobre 1976, le Conseil annonçait qu'il était disposé à recevoir des demandes de licences de radiodiffusion de télévision par câble en vue de desservir les communautés situées dans les zones de recouvrement des contours B de CBWT, CBWPT, CKY-TV, CKND-TV Winnipeg, CKX-TV, CKYB-TV Brandon et CBWST, CKYD-TV Dauphin, Manitoba. L'avis stipulait que les demandes devaient être soumises au Conseil au plus tard le 30 décembre 1976.

1976.

Plusieurs requérants désireux de desservir les communautés dans ces régions ont demandé un sursis de temps pour soumettre des demandes.

Le Conseil est donc disposé à prolonger le délai limite pour soumettre ces demandes au 31 mars 1977. En plus des exigences énumérées dans l'avis public du 4 octobre, les requérants devront tenir compte des directives énoncées ci-dessous.

Le 10 novembre 1976, le gouverneur général en conseil, sur la recommandation du ministre des Communications et aux termes de l'article 23 de la Loi sur la radiodiffusion, a rendu un décret du conseil (C.P. 1976-2761), annulant l'attribution des licences suivantes du CRTC:

a) Décision no 76-650 du CRTC, publiée le 16 septembre 1976, accordant des licences de radiodiffusion de télévision par câble à Winnipeg Videon Limited pour desservir Selkirk et Portage La Prairie (Manitoba);

b) Décision no 76-651 du CRTC, publiée le 16 septembre 1976, accordant une licence de radiodiffusion de télévision par câble à Grand Valley Cablevision Limited pour desservir Brandon (Manitoba).

Le Conseil est disposé à recevoir de nouveau des demandes de licences de radiodiffusion de télévision par câble pour desservir Selkirk, Portage La Prairie et Brandon (Manitoba). On demande aux intéressés de suivre les directives énoncées dans l'avis public du 1er août 1975 (ci-joint en annexe A) qui invitait les personnes intéressées à soumettre des demandes pour desservir les régions mentionnées au paragraphe précédent.

Une matière de l'avis public en date du 1er août 1975 toutefois est sujette à discussion. La politique actuelle du Conseil fondée sur les préoccupations énoncées ci-dessous stipule que le titulaire d'une licence de radiodiffusion de télévision par câble doit détenir tout au moins la propriété réelle des têtes de lignes locales, des amplificateurs et des prises qui font partie du système de distribution de l'entreprise de télévision par câble. Les décisions 76-650 et 76-651 du 16 septembre 1976 réaffirmaient cette politique.

Le 10 novembre 1976, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont conclu un accord qui portait sur la réglementation de certains services de communications de la province du Manitoba. Cet accord, dont copie est ci-jointe en annexe B, englobait une approche vis-à-vis la propriété des installations du système de télévision par câble, qui est différente de la politique du Conseil.

Même si le Conseil n'a pas signé l'accord et qu'il n'est pas tenu légalement de s'y conformer, il serait utile pour lui, lors de ses délibérations se rapportant aux demandes futures de licences de radiodiffusion de télévision par câble au Manitoba, de recevoir des commentaires sur les conditions et la portée de l'accord de la part des requérants et des autres parties intéressées, y compris les signataires de l'accord. En particulier, le Conseil aimerait obtenir une meilleure compréhension de l'accord et de son rapport avec son désir que les titulaires exercent un contrôle efficace sur leurs entreprises de télévision par câble afin:

a) de se conformer aux dispositions des lois et des règlements fédéraux sur les entreprises de radiodiffusion;

b) de respecter à la lettre les politiques du Conseil et d'être directement responsables devant le Conseil de l'exploitation de l'entreprise de télévision par câble;

c) de fournir aux abonnés tous les services autorisés par le Conseil;

d) d'être en mesure d'accroître les régions de desserte au besoin;

e) d'être en mesure de négocier et de conclure des accords de partage des coûts avec d'autres titulaires pour accroître leurs services;

f) d'être directement responsables devant le Conseil des tarifs imposés aux abonnés et d'être en mesure de convaincre le Conseil que les tarifs ont uniquement pour objet de fournir un service de télévision par câble pour lequel le titulaire détient une licence;

g) d'être en mesure d'identifier les coûts des installations de distribution et de les distinguer des coûts des installations à micro-ondes;

h) de répondre aux plaintes des abonnés et de résoudre leurs problèmes et, à cette fin, de se tenir en contact avec les abonnés;

i) de contribuer à la conception du système de distribution afin d'assurer que ce système est conforme aux normes techniques fédérales;

j) de s'assurer que les installations de télévision par câble ne seront pas utilisées d'une façon qui porte atteinte ou pourrait porter atteinte aux services de radiodiffusion du Manitoba.

Les demandes de licence de télévision par câble présentées pour ces régions du Manitoba devraient traiter des préoccupations qui sont à la base de la politique du Conseil sur la propriété.

Le Conseil désire confirmer, tel qu'indiqué dans son avis du 10 octobre 1975 concernant les demandes de câble pour la Saskatchewan, qu'il est disposé à entendre et à considérer intégralement toutes les demandes qui pourront lui être soumises des dispositions à l'égard de la propriété que pourraient proposé ces demandes, conformément aux pratiques habituelles d'audience.

Les personnes désireuses de desservir les communautés dans ces régions ont jusqu'au 31 mars 1977 pour présenter leurs demandes.

Le Conseil annoncera plus tard la date et le lieu où se tiendra l'audience où ces demandes seront étudiées et où le public pourra les consulter. Les détails de chaque demande seront également publiés dans les journaux de la région qui doit être desservie.

Le public aura alors l'occasion de faire des commentaires au sujet de toute demande en déposant une intervention écrite au bureau du soussigné et en faisant parvenir une copie au requérant, au moins quinze (15) jours avant l'audience.

Guy Lefebvre
Secrétaire général.

Avis Public CRTC 1976-132

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | **Canadian Radio-television and Telecommunications Commission**

Nécrologie

M. Lucien LABOSSIÈRE

A l'hôpital de Swan Lake, le 9 décembre 1976, est décédé M. Lucien Labossière de Somerset. Né à Saint-Léon le 5 septembre 1933, il fréquenta l'école paroissiale et vécut sur la ferme paternelle. A 20 ans il vint résider à Somerset. Etant très habile, il s'adonna au métier de menuisier, mais la maladie le mina longtemps et il s'éteignit prématurément à l'âge de 43 ans.

Ses funérailles eurent lieu le samedi 11 décembre. La célébration eucharistique fut faite par l'abbé Touchette, curé, assisté du Père G. Labossière, qui prononça l'homélie. Une nombreuse assistance emplissait l'église. La quête fut faite par deux cousins, MM. Paul Labossière et Raymond Labossière. M. Francis Labossière fit les lectures. Les porteurs étaient MM. Paul et Roland Labossière, Marcel Rémillard, Jules et Raymond Grenier.

A l'issue de la cérémonie funèbre, un café fut servi à la salle paroissiale par les Filles d'Isabelle.

M. Labossière laisse dans le deuil son épouse (née Rachel Grenier); cinq enfants, Georgette, Dolorès (Mme Cabernel), Céline, Ghislain et Lise, ainsi que trois frères et quatre soeurs.

A la famille éprouvée nous offrons nos plus sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Mme Rachel Labossière et ses enfants désirent remercier bien sincèrement, M. l'abbé Touchette, le personnel de l'hôpital pour les bons soins prodigués au malade, les Filles d'Isabelle pour avoir servi le goûter, la chorale, les personnes qui ont offert des fleurs, des messes, et des cartes, ceux qui ont assisté aux funérailles, enfin tous les parents et amis qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à alléger leur épreuve.

M. Edouard BRUNEL

Après une longue maladie, M. Edouard Brunel, âgé de 88 ans, est décédé à l'hôpital Saint-Boniface le 15 décembre 1976.

M. Brunel est arrivé au Canada, de la France, en 1906, et était fermier à Saint-Lupicin jusqu'à sa retraite à Saint-Boniface. Pour les quatre dernières années, il était résident au Foyer Notre-Dame-de-Lourdes.

Edouard laisse dans le deuil sa femme, Alphonsine (née Bourrier), ainsi que sept enfants: Alphonse de Winnipeg, Léon de Altamont, Roger de Saint-Boniface, Anna (Enquist) de Winnipeg, Mélina (Thorimbert) de Saint-Boniface, Gilbert de Altamont et Colombe (Chabbert) de Notre-Dame - de - Lourdes. Il laisse aussi 34 petits-enfants et 31 arrière-petits-enfants qui se souviendront toujours de lui avec beaucoup d'amour. M. Brunel laisse aussi cinq soeurs et un frère en France.

Les prières et la messe ont eu lieu le matin du vendredi 7 décembre à l'église de Notre-Dame-de-Lourdes et il y eut des prières l'après-midi de la même journée à l'église du Précieux-Sang avant l'enterrement au cimetière de Saint-Boniface. Les arrangements avaient été confiés à M. C. Adam de Notre-Dame-de-Lourdes.

REMERCIEMENTS

Les enfants aimeraient remercier les ouvriers du Foyer Notre-Dame, de l'hôpital de Notre-Dame-de-Lourdes et ceux de l'hôpital de Saint-Boniface qui ont aidé à soulager la souffrance de leur père pendant ses derniers jours. Un merci spécial au docteur Duval et à M. l'abbé Fréchette de Notre-Dame-de-Lourdes. Les enfants sont aussi très reconnaissants de la présence de tous les parents et amis qui sont venus les aider à dire au revoir à leur cher père le 17 décembre.

M. Joseph-E. MOUSSEAU

Le 13 décembre 1976, à l'hôpital Saint-Boniface, est décédé paisiblement, à l'âge de 63 ans, M. Joseph-E. Mousseau, époux bien-aimé de Jeanne Mousseau (née Têtreault) du 1310, rue Archibald, Saint-Boniface.

La dépouille mortelle fut exposée le mardi, de 7 heures à 9 heures du soir à la Chapelle Funéraire Philip Coutu. La messe des funérailles, précédée de la récitation des prières, fut célébrée le mercredi en l'église des Saints-Martyrs - Canadiens, 289, rue Dussault. L'enterrement suivit au cimetière Green Acres Memorial Gardens.

Outre son épouse, Jeanne, M. Mousseau laisse dans le deuil, une fille, Michelle; un fils, Patrick; un gendre, James; trois frères, Albert de Saint-Boniface, Fabien de Vancouver, et Rodolphe de Saint - Boniface, trois soeurs, Valentine (Mme Edgar Fourneaux), Rosaria (Mme François Muller) et Anne-Marie (Mme Silvio Mascarin), toutes de Saint-Boniface.

M. Mousseau était membre des Chevaliers de Colomb, Conseil Saint-Boniface, depuis 25 ans.

La Chapelle Funéraire Philip Coutu, 156, rue Marion, était en charge des arrangements.

REMERCIEMENTS

La famille Mousseau remercie les parents et amis qui, à l'occasion du décès de M. Joseph Mousseau, lui ont témoigné de la sympathie soit par offrandes de messes, tributs floraux, assistance aux prières et aux funérailles ou de toute autre façon.

M. Henri BÉRARD

Le 19 décembre 1976, à l'hôpital Saint-Boniface, est décédé, à l'âge de 89 ans, M. Henri Bérard, époux bien-aimé de Mme Marie Bérard d'Ile-des-Chênes, Manitoba.

La messe des funérailles, précédée de la récitation des prières le mercredi à 7 heures du soir, fut célébrée en l'église d'Ile-des-Chênes. L'inhumation se fit le jeudi, à 10 heures de la matinée, au cimetière "Glen Lawn Memorial Gardens".

Outre son épouse Marie, M. Bérard laisse dans le deuil huit fils, Ambroise de Toronto, Leonard de Moose Jaw, Sask., Wilfred de Brandon, Adélard de Regina, Sask., Emile d'Edmonton, Alberta, Hector de Quille Lake, Sask., Ernest de Winnipeg, et Lionel de Regina, Sask.; quatre filles, Mme Gordon Spooner (Marie) de Bengough, Sask., Mme Robert Beebe (Victoria), de Regina, Mme Gordon Eggett (Dorothée) de Thompson et Mme Steve Zaplachinski (Alice) de Winnipeg; 35 petits-enfants et 20 arrière-petits-enfants; trois soeurs, Mme Adèle Ducharme de Rita, Man., Mme Véronique Mc Vittie de Saint-Vital et Mme Anna Gaudry de Saint-Vital, ainsi qu'une belle-soeur, Mme Bernadette Bérard d'Ile-des-Chênes. Il fut précédé dans la tombe par un fils, François, et une fille, Anna, ainsi que par trois frères et deux soeurs.

La Chapelle Funéraire Philip Coutu, 156, rue Marion, était en charge des arrangements.

MME ÉVA-MÉLANIE LANOUETTE

Mme Eva-Mélanie Lanouette (née Houle) est décédée le 10 décembre au Foyer Quill Plains Lodge à Watson, Sask., à l'âge de 90 ans et un mois.

Elle laisse dans le deuil son époux Joseph Lanouette de Saint-Front, Sask.; six enfants, Soeur Gertrude de Domrémy, Jean-Paul de Richer, Man., Thérèse (Mme B. Beaudry) de Saint-Front, Sask., Madeleine (Mme C. Beaudry), Gaston et Juliette (Mme A. Plamondon) de Belsite, Man.; 24 petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.

La messe des funérailles eut lieu à Saint-Front, Sask. L'inhumation se fit dans le cimetière local. "Peters Funeral Home" était en charge des arrangements.



LA VÉRITÉ

23 décembre

Jésus dit à ses disciples: Je vous le dis en vérité, un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux.
(Matthieu 19, v. 23).

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU EDOUARD BRUNEL, du village de Notre-Dame-de-Lourdes, au Manitoba.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 201-185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4 le ou avant le 29 janvier, A.D. 1977.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 29e jour du mois de décembre, A.D. 1976.

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la succession.

NOUVEAUX HORIZONS — VOIX D'ANTAN

A la réunion inaugurale de "Voix d'Antan" il y avait près de 80 personnes. Quelques vieux, plusieurs jeunes. Quelques-uns n'avaient même pas 70 ans. Ils furent bienvenus quand même

Le président Edgar Fourneaux était occupé à autre chose, c'est le docteur Paul-Emile Laflèche qui présidait. Il invita le Père Caron à expliquer le fonctionnement de "Voix d'Antan". Celui-ci s'acquitta de cette tache avec l'humour que l'on sait. Il fallait faire le joint entre "Voix d'Antan" et "Nouveaux Horizons". Marcien Ferland expliqua l'affaire. "Voix d'Antan" reçoit, alors que "Nouveaux Horizons" subventionne. "Voix d'Antan" travaille, alors que "Nouveaux Horizons" débourse. Sans doute avons-nous le meilleur rôle et nous nous en acquitterons de notre mieux. Vint le programme musical. Trois vieux chants de Noël que l'on entendait beaucoup naguère, mais que l'on n'entend à peu près plus maintenant. Hélas! Madame Rolande Garnier, accompagnée au piano par M. Maurice Prud'homme, chantait d'abord le "Nazareth" de Gounod, puis deux noëls d'Augusta Holmès. Noël d'Irlande et "Trois anges sont venus ce soir"... au grand ravissement de l'auditoire car ce fut interprété par Madame Garnier avec tout l'art qu'on lui connaît.

A propos de "Nazareth" nous avions songé à rappeler un incident cocasse survenu il y a une cinquantaine d'années et dont furent témoins au moins trois personnes présentes à notre réunion. Ça aurait été amusant, mais dans le brouhaha des retrouvailles ce projet est glissé sous la table.

Voici l'anecdote. Ceux qui "baraudaient" déjà en les années de grâce 1920 se souviendront peut être du vin Calissano. Il était concocté dans les caves de Richard et Béliveau. Le maître du chai était un italien nommé Ghezzi. Ses vins nous semblaient intéressants. Je me souviens particulièrement d'un bourgogne mousseux. J'oublie où en étaient les lois prohibitives à ce moment-là, mais elles étaient telles que nous jouissions peut être autant de la contravention que de la dégustation.

Il n'y avait pas que les vins de Monsieur Ghezzi qui étaient intéressants. Il y avait aussi Madame Ghezzi, et Madame Ghezzi avait une voix italienne; grande voix, voix d'opéra. Aussi lors des visites de la troupe d'opéra San Carlo, voyait-on les artistes, après la représentation, venir siroter un verre, dans la cave chez Ghezzi, rue Ritchot, près Hamel. Or à l'offertoire de la messe de minuit cette année-là, Madame Ghezzi chantait le "Nazareth" de Gounod à l'église du Sacré-Coeur, à Winnipeg, J.-A. Hébert étant maître de chapelle et Louise Lavack organiste. L'officiant avait fini l'offertoire que la cantatrice était à peine rendue à la moitié de son grand air. Il attendit quelque temps puis, impatienté entonna la préface. La madame n'en continua pas moins son chant. Le bon père avait une voix de stentor, aussi entendit-on un duo un peu discordant et qui avait plutôt l'allure d'un duel. Et cela dura, dit-on, jusqu'à l'Agnus. Scandale pour les uns, rigolade pour les autres. Au Sacré-Coeur on n'était pas tellement préoccupé par le "Motu Proprio" mais cela était quand même un peu fort et défraya la chronique pendant quelque temps. Puis on oublia l'affaire. Je ne sais ce que sont devenus les "Ghezzi". Quelqu'un sait-il?

La "Voix d'Antan" projette une autre rencontre à "Chez Nous" le 19 janvier. Nous en reparlerons.

MARIUS BENOIT

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU HENRI GUY CHARBONNEAU de la ville de Winnipeg, au Manitoba, camionneur, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 201-185, boulevard Provencher, Winnipeg, au Manitoba, R2H 3B4, le ou avant le 31 janvier 1977.

DATE à Winnipeg, au Manitoba, ce 29e jour de décembre, A.D. 1976.

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la succession.

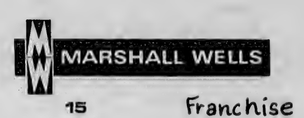
EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU MARIE ANNE TOUZIN, du village de Saint-Jean-Baptiste, au Manitoba, à sa retraite, décédée.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A2, le ou avant le 24e jour de janvier 1977.

DATE à Winnipeg, au Manitoba, ce 21e jour de décembre, A.D. 1976.

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession.







NOUVELLES DES RÉGIONS

N.D.L.R.— Le manque d'espace nous oblige à reporter à la prochaine édition certaines communications reçues des régions.

THE PUBLIC UTILITIES BOARD
AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES
QUANT À UNE DEMANDE DE LA
INTER-CITY GAS UTILITIES LTD.
D'UNE DÉCISION AFFECTANT
TOUS LES USAGERS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que mardi, le 11e jour de janvier 1977, à 10:00 a.m., à la Elks Hall, 51, rue Tupper sud, Portage-La-Prairie, Manitoba, **The Public Utilities Board** (ci-après identifié sous l'appellation de **"Board"**) entendra une demande de **Inter-City Gas Utilities Ltd.** (ci-après identifiée sous l'appellation **"Company"**) en vue d'une autorisation ou d'autorisations d'augmenter les tarifs que la **Company** charge à ses clients pour le gaz qu'elle leur fournit dans le district où elle est autorisée à le faire, par lecture de compteurs selon l'habitude, après le 11 janvier 1977 donnant comme raison: (a) l'augmentation anticipée du coût du gaz fourni à la **Company** par **Trans Canada PipeLines Limited;** et (b) l'augmentation des taxes foncières pour l'année 1976 en regard de l'année pilote 1974.

TransCanada Pipelines Limited a demandé que ses nouveaux tarifs entrent en vigueur le 1er janvier 1977 établis selon un prix de $1.505 par MMBTU pour CD service compte tenu du facteur d'occupation des lignes de transmission à 100% dans la Zone de l'Est où opère **TransCanada PipeLines** et des coûts de transport établis en vue du recouvrement par **TransCanada PipeLines** du coût du service durant la période pilote allant du 1er janvier 1977 au 31 décembre 1977. Le prix de $1.505 par MMBTU est le prix convenu par le Gouvernement du Canada et celui de la Province de l'Alberta respectivement par l'entremise des organismes autorisés des deux gouvernements sous l'empire de la Loi de l'Administration du Pétrole **(Petroleum Administration Act).** La requête de **TransCanada** a été entendue par la Commission Nationale de l'Energie **(National Energy Board)** au cours du mois d'août 1976. Le résultat de la requête de **TransCanada** est une augmentation du coût du gaz à la **Company** de $381,264.57 par année.

Si l'augmentation des tarifs à être chargés par **Trans Canada PipeLines Limited** est approuvée comme il est anticipé et que le **Board** approuve que cette augmentation de même que l'augmentation des taxes foncières de 1976 soient passées aux clients de la **Company** dans la Division Centrale, le coût moyen de gaz aux usagers occupant des résidences augmentera d'approximativement de $1.09 par mois ou approximativement $12.09 pour l'année allant du 1er janvier 1977 au 31 décembre 1977; Dans la Division de Dauphin, le coût moyen du gaz aux usagers occupant des résidences sera réduit d'approximativement .50c par mois ou approximativement $5.97 pour l'année allant du 1er janvier 1977 au 31 décembre 1977.

La **Company** demande que soit passée aux usagers l'augmentation qu'elle sera appelée à subir seulement.

ET AVIS est aussi donné que toutes personnes, entreprises ou corporations ayant l'intention de faire des représentations au **Board** quant à ce qui précède seront entendues en même temps, et que telle intention devra être communiquée par écrit à l'avocat du **Board,** William C. Gardner, Q.C., 1900, Un, Place Lombard, Winnipeg, Manitoba, R3B 2L8 pas plus tard que le 31 décembre 1976.

David Boroditsky
Secrétaire
Public Utilities Board
1146-405, rue Broadway
Winnipeg, Manitoba
R3C 3L6

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU LAURA LAFRANCE, du village de Saint-Malo, au Manitoba, ménagère à sa retraite.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A2, le ou avant le 31e jour de février, A.D. 1977.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 20e jour de décembre, A.D. 1976.

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession.

Les régions

Le complexe scolaire Saint-Claude

Dimanche le 19 décembre dernier, à 2h00 p.m., il y avait représentation théâtrale à l'école. Pour la circonstance c'était "La grande aventure des Rois mages" d'un auteur inconnu. Voici la distribution:

Narratrice: Michèle Cormier; Les 3 Rois mages: Balthazar (Roland Massinon), Melchior (Michel Bellec) et Gaspard (René Robidoux). Autres mages: Adhémar (Marilyne Lacroix), Karim, fils d'Adhémar (Julie Gautron), Hérode (Lynne Lacroix), Chambellan (Linda Courek), 1er serviteur (Aline Lambert), 2e serviteur (Gisèle Bernard), La Vierge (Pierrette Gobin), Joseph (Gisèle Bernard), L'Ange (Lynne Buisson), L'Enfant (Anita Dubois), Esclaves d'Hérode (Michèle Cormier et Anita Dubois).

Tous élèves de la 12e année (français 300). Le professeur responsable était M. Alain Raby. Les costumes (et ici nous tenons à remercier le Cercle Molière pour sa gracieuse collaboration), la mise en scène, l'éclairage et la musique étaient plus qu'adéquats. L'interprétation malgré certaines légères lacunes, était de qualité.

Depuis plus d'un mois les élèves avaient travaillé dur avec leur professeur afin de présenter un bon spectacle à l'occasion de Noël. Bravo à toute l'équipe. Malheureusement pour toute assistance nous n'avons eu qu'une cinquantaine d'adultes (cette représentation était réservée aux adultes, car les élèves devaient voir la pièce le 22 décembre, dernier jour de classe avant les vacances des Fêtes).

Merci à toutes les personnes qui ont pris la peine de se déplacer pour encourager notre jeunesse. Cette jeunesse nous a prouvé encore une fois qu'elle était intéressée à la culture française et à la culture tout court. On nous dit souvent que nos jeunes sont apathiques; est-ce eux qui le sont toujours vraiment?

Une plus grande assistance aurait été tellement plus stimulante! Quel dommage! A bon entendeur, salut!

Jean Soliman



RÉFÉRENDUM... (suite)

donne un statut politique l'habilitant à vivre au sein des nations et non simplement parmi d'autres provinces, le Québec est voué à une minorisation grandissante à l'intérieur de la fédération canadienne, qu'aucune garantie constitutionnelle ne pourra corriger et encore moins valoriser.

(dans LE DEVOIR)

Les régions

Saint-Pierre-Jolys



Le Dr Yves-Noël Joubert

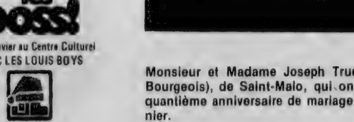
Le docteur Yves-Noël Joubert fut l'un des douze médecins à travers le Canada à se mériter en 1976 le titre de "Fellow" du Collège canadien de Médecine familiale.

Natif de Saint-Pierre-Jolys au Manitoba, le docteur Joubert obtint son baccalauréat ès Arts du Collège de Saint-Boniface, et son doctorat en médecine de l'Université du Manitoba.

Il a pratiqué sa profession quelques mois à Niverville, un an à Dunrea, et depuis à Brandon, où il fonda, avec son épouse, le docteur Doreen Joubert, la "Western Medical Clinic".

Le Collège lui a décerné ce titre à cause de sa pratique exemplaire de la médecine de famille et aussi pour sa participation au développement du bien-être social dans le sud-ouest du Manitoba. Le docteur Joubert est papa de trois enfants, Richard, Michelle et Paul.





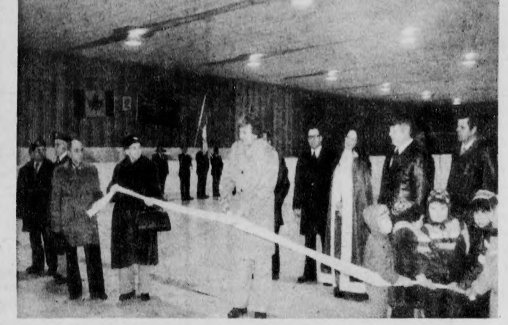
Monsieur et Madame Joseph Trudel (née Cléophée Bourgeois), de Saint-Malo, qui ont célébré leur cinquantième anniversaire de mariage en novembre dernier.

SAINTE-AGATHE INAUGURE SA PATINOIRE:









L'OUVERTURE DE L'ARÉNA DE SAINTE-AGATHE. — Dans le sens des aiguilles d'une montre: En haut, à gauche, Soeur Rolande Joyal reçoit de la Reine du Centenaire, Nicole Dupuis, une plaque offerte par le comité de l'aréna. Le ministre du Tourisme, des Loisirs et des Affaires culturelles, l'honorable René-E. Toupin, et le président du comité de l'aréna, M. Ron Girardin. Les membres du comité de l'aréna (voir texte). L'honorable René-E. Toupin coupe le ruban traditionnel. Voici la liste des organisations, telle qu'on nous l'a fournie, qui ont contribué à la construction de l'aréna: Chamber of Commerce $1,000. Knights of Columbus Sainte Agathe $2,500. Army & Navy of Sainte Agathe $1,030. Sainte Agathe Old Timers $154.97. Fifty dollar supper 1974 $11,185. Picnic of 1974 $1,125.95. Tickets of Riding Mower $3,026. Picnic 1976 Harvest Cent. $1,792.21. Ticket Trip to Hawai $3,500. Ecole Sainte Agathe $500. Coca-Cola Time Clock $2,000. Club 200 $5,000. Centenaire Committee $5,000. Les gens de Sainte-Agathe ont ainsi recueilli la somme de $37,314.13 pour l'aréna.

ÉCLATANT SUCCÈS D'UN EFFORT COLLECTIF

C'est avec la conviction d'avoir accompli une tâche quasi impossible que le Village de Sainte-Agathe a inauguré, samedi, 18 décembre, sa nouvelle patinoire couverte, une imposante structure métallique mesurant 100 pieds sur 240.

"Cet événement vient couronner trois ans d'effort collectif et de coopération extraordinaire, ont affirmé, au cours d'une interview, les membres du Comité de l'Aréna. Les gens de Sainte-Agathe ont été fantastiques. Après avoir voté à 95% en faveur de notre projet, ils l'ont appuyé jusqu'au bout!" Malgré, faut-il ajouter, l'opposition acharnée et les tracasseries multiples d'un groupuscule de cinq ou six personnes qui ont tout fait, même jusqu'à provoquer un procès, pour faire échouer l'entreprise.

Mais pour les membres du Comité, ces vexations mesquines d'une infime minorité n'enlèvent rien aux mérites de la population de Sainte-Agathe: "Vraiment, les gens de l'endroit se sont surpassés, ont-ils déclaré sans ambages. Vous auriez dû voir cela depuis le mois de septembre: tant de monde qui donnait de leur temps à longueur de journée; on fournissait l'usage de tracteurs, de camions, gratuitement. On n'a jamais vu tant de collaboration à Sainte-Agathe!"

Le projet d'une patinoire couverte fut lancé, il y a trois ans, par les membres de l'équipe de hockey des "Anciens" et des parents des "Pee-wees". Ils déploraient le manque d'installation sportive à Sainte-Agathe, surtout le patinage et le hockey. Il leur fallait se rendre dans les villages avoisinants, avec tous les inconvénients de transport et d'horaire que cela comportait. C'est alors que le Comité de l'Aréna fut mis sur pied. Une étude détaillée du projet révéla qu'il était possible d'ériger une patinoire couverte de dimension réglementaire au coût total de $150,000.00, si la population locale fournissait toute la main-d'oeuvre. Le Conseil municipal de Ritchot consentait pour sa part un prêt de $75,000 remboursable en 20 ans, et le Ministère de la Loterie provinciale était prêt à offrir une subvention de $20,000.

Soumis au vote de la population, le projet reçu l'approbation de 95% des voix. Et aussitôt le Comité de l'Aréna lança diverses activités qui rapportèrent plus de $40,000. En avril de cette année, les travaux de construction débutaient. Près de cent hommes et jeunes gens s'inscrivirent comme ouvriers bénévoles; chaque soir, cinq jours par semaine, une équipe de vingt hommes était sur le chantier. Et ainsi les équipes se succédaient de soir en soir, de semaine en semaine, pendant près de neuf mois.

En outre, une équipe de dames dirigée par Mme Adolphe Saint-Onge assurait, chaque soir, une collation aux ouvriers du quart. "Il faudrait souligner ce travail de Mme Saint-Onge", ont été unanimes à souligner les membres du Comité.

Le nouvel édifice, charpente d'acier recouverte de feuilles métalliques, comprend une patinoire d'une surface de 85 pieds de largeur sur 190 de longueur et une salle de 100 pieds sur 50. Celle-ci sera aménagée à mesure que les fonds seront disponibles. "Nous ne voulons pas dépenser plus que prévu, de préciser le Comité responsable. Actuellement, nous avons l'essentiel. Quand nous aurons plus d'argent, nous ajouterons des commodités."

Depuis que le projet de patinoire a été mis en branle, la population de Saint-Agathe a connu un regain de vie. Seulement dans le domaine du hockey, six équipes se sont formées: les "Tom-Toms", les "Bantams", les "Midgets" et les "Intermédiaires" en plus des "Anciens" et des "Pee-Wees". Tous font partie d'une ligue reliant les centres avoisinants.

Le Comité de l'Aréna est composé de huit membres: MM. Ronald Girardin, président, et Roland Gagnon, vice-président, Mme Irène Alarie, secrétaire - trésorière, et MM. Donat Alarie, Emmanuel Courcelles, Richard Dorge, Michel Lemoine et Jean-Léon Ouimet.□

THE PUBLIC UTILITIES BOARD
AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES QUANT À UNE DEMANDE DE LA PLAINS-WESTERN GAS (MANITOBA) LTD. D'UNE DÉCISION AFFECTANT TOUS LES USAGERS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que mardi, le 18e jour de janvier 1977, à 10:30 a.m., au Red Oak Inn, 3000, avenue Victoria, Brandon, Manitoba, **The Public Utilities Board** (ci-après identifié sous l'appellation de "**Board**"), entendra une requête de **Plains-Western Gas (Manitoba) Ltd.** (ci-après identifié sous l'appellation "**Company**") en vue d'obtenir une autorisation ou des autorisations d'augmenter les tarifs chargés par cette **Company** à ses usagers pour le gaz qu'elle leur fournit dans le district où elle est autorisée à le faire, par lecture de compteurs selon l'habitude, après le 1er janvier 1977, donnant comme raison l'augmentation du coût du gaz fourni à la **Company** par **TransCanada PipeLines Limited** et l'augmentation des taxes foncières pour l'année 1976 en regard de l'année 1975.

La Commission nationale de l'Energie **(National Energy Board)**, par une décision, a autorisé **TransCanada PipeLines Limited** à augmenter le prix du gaz fourni à la **Company** à compter du 1er jour de janvier 1977.

Les effets combinés de l'augmentation des tarifs à être chargés à la **Company** par **TransCanada PipeLines Limited** et des taxes foncières se traduiront par une augmentation du coût moyen du gaz à tous les usagers. Le coût moyen du gaz pour le chauffage des résidences des usagers de la **Company** sera augmenté de $1.42 par mois à compter du 1er janvier 1977, ou $17.05 pour l'année 1977. De plus, l'augmentation chargée aux usagers qui détiennent des contrats spéciaux correspondant à une juste part de l'augmentation des taxes foncières augmentera le coût du gaz fourni à ces usagers de 0.49c par MCF, à compter du 1er janvier 1977.

Le contenu entier du paragraphe qui précède est sujet à la décision du **Board** d'autoriser la **Company** de passer à ses usagers l'augmentation du coût du gaz fourni à la **Company** et la proportion de l'augmentation des taxes foncières pour 1976 en regard de celles de l'année 1975.

La **Company** demande que soit passée aux usagers l'augmentation qu'elle sera appelée à subir seulement.

ET AVIS est aussi donné que toutes personnes, entreprises ou corporations ayant l'intention de faire des représentations au **Board** quant à ce qui précède seront entendues en même temps, et que telle intention doit être communiquée par écrit à l'avocat du **Board**, William C. Gardner, Q.C., 1900, Un, Place Lombard, Winnipeg, Manitoba, R3B 2L8, pas plus tard que le 14e jour de janvier 1977.

FAIT en la Cité de Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 20e jour de décembre 1976.

David Boroditsky
Secrétaire
Public Utilities Board
1146-405, rue Broadway
Winnipeg, Manitoba
R3C 3L6

Nous recherchons des candidats francophones pour remplir quelques postes à l'étranger dans l'administration et la gestion de caisses d'épargne et de crédit ainsi que d'autres types de coopératives.
Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à

Marc Ryan
Agent de développement international

CO-OPERATIVE UNION OF CANADA

111, rue Sparks
OTTAWA K1P 5B5

DR JAMES W. JACKSON

SPÉCIALISTE
des maladies, des oreilles, du nez et de la gorge, de même que des allergies
désire annoncer que

SON BUREAU EST MAINTENANT SITUÉ AU BROADWAY PROFESSIONAL CENTRE

640, avenue Broadway (angle Langside)
Winnipeg, Manitoba R3C 0X3
Téléphone: 786-6745

LE CLUB LA VÉRENDRYE
DEMANDE

* Des personnes bilingues pour servir boissons aux tables. De préférence expérimentées.
* Des personnes bilingues pour servir repas. De préférence expérimentées.
* Des personnes bilingues pour travailler au bar. De préférence expérimentées.

S.V.P. s'adresser au gérant du
CLUB LA VÉRENDRYE
614, rue Des Meurons
Saint-Boniface, Manitoba
Au téléphone: 233-8997



Centre de Main-d'oeuvre du Canada — **Canada Manpower Centre**

283, avenue Taché

56880 - **Commis du service de la paie.** Salaire: $500.00 par mois. 2 années d'expérience. Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17 heures. Fonctions de bureau telles que requises.
56900 - **Personne de ménage.** Salaire: $3.31 de l'heure. Emploi à mi-temps. Fins de semaine seulement. 8e année minimum. Nettoyer les planchers et les salles de toilette.
57155 - **Serveur(euse).** $2.95 de l'heure et plus. 5 heures du soir à 1 heure le matin, du mardi au samedi. Expérience de préférence. Age minimum: 18 ans.
57127 - **Instituteur d'école primaire.** Salaire: de $8,771 à $19,720 et plus par année. Expérience de préférence. Lieux de travail: Cross Lake et Bloodvein au Manitoba. Il existe quatre postes vacants.
56926 - **Mécanicien d'automobile.** Salaire: $6.00 de l'heure. Connaissance de voitures européennes. On demande 10 années d'expérience. Permis de conduire requis.

Pour tout renseignement au sujet des postes mentionnés et d'autres, veuillez composer: 985-2669.

TERRAINS DEMANDÉS

Désire acheter terrains propices à la chasse ou pêche; grande ou petite superficie; sans bâtisse. Veuillez faire parvenir tous les détails pertinents à M. Lee, 534, rue Merton Toronto, Ontario M4S 1B3

LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE NO 4

DEMANDE

DACTYLO

(bilingue)
au

CENTRE PÉDAGOGIQUE

Bureau Central

Requis: expérience en dactylographie

Prière de faire parvenir votre demande le plus tôt possible à:

Denyse Morrish
Secrétaire administrative
Division scolaire de Saint-Boniface no 4
50, chemin Monterey
Saint-Boniface, Manitoba
R2J 1X1

McKAGUE SIGMAR
256-4356

L'équipe française de McKague Sigmar [Southdale] offre à ses clients et amis ses meilleurs voeux pour la nouvelle année.

L'equipe française de McKague Sigmar [Southdale] offre à ses clients et amis ses meilleurs voeux pour la nouvelle année.

Lou Gratton, gérant
Armand Durand
Roger Lejeune
Léo Grouette

Noël Bérard
Roland Johnson
Corinne Hochman
Annette Roy

Alice Smythe
Yolande Manaigre
Paul Godin
Louis Carrière
Albert Gauthier
Robert Fillion

PARC WINDSOR $48,900
Seulement 14 ans. Duplex en très bon état. 2 chambres à coucher au 1er étage et 3 au 2e. Vous recevez un bon revenu et demeurez dans votre propre maison. Pour visiter appelez R. Lejeune 256-8793.

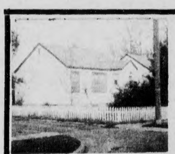


$31,900 SEULEMENT - Maison de revenu de plus de $700. par mois, dans Centre St-Boniface, localité idéale. Louée continuellement. Comptant requis, $5,000 seulement. Pour plus de renseignements, appelez R. Lejeune 256-8793.

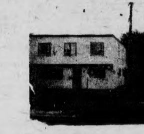


METRO AGENCIES LTD.

Tél.: 247-2351
294, rue Marion, St-Boniface
Nap., Bernice et Ron Gagnon - Rés.: 233-3510



RUE AULNEAU $35,000
Bungalow de 2 chambres à coucher - Chambre supplémentaire au sous-sol, - sur très beau lot.



RUE CATHEDRALE
Bâtisse de 4 logis. En très bon état. En face de l'école et du parc Provencher. On demande $39,000.



BELLE MAISON, 1 3/4 étage, 4 chambres à coucher, cuisine moderne, lave-vaisselle encastré, cuisinière et four, salle à manger et air conditionné central. Chambre à coucher supplémentaire et salle de récréation au soubassement. 2 salles de bains. Garage et auto-port sur beau lot boisé.



ST-BONIFACE
RUE NOTRE-DAME
Très beau duplex. Logis de 2 chambres à coucher au 1er étage. Salle de récréation et chambre supplémentaire au sous-sol. 3 chambres à coucher au 2e étage. Entrées séparées. Deux fournaises et réservoir à eau chaude à gas. Garage et auto-port.



ST-BONIFACE $31,900
Maison de 1½ étage sur beau lot avec garage. Bien propre.

ST-BONIFACE $19,300
Maison de famille ou de revenu. 2 salles de bains. Près autobus.



ST-BONIFACE $34,200
RUE DESCHAMBAULT
Maison 1½ étage - 4 chambres à coucher - Tapis mur à mur au salon, inclus. Salle de récréation - Poêle à gaz - réfrigérateur - laveuse et sécheuse.

ROD'S PAINTING & DECORATING LTÉE

1033, rue Garfield, Winnipeg
Tél. 233-3129 ou 783-5596
C'est le temps de redécorer: appelez-nous



on demande

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour; 257-5691 le soir, 197, rue Kitson.
2-289-JNO

ON DEMANDE gardienne responsable, du lundi au vendredi, pour prendre soin d'un garçon de 1 an chez employeur. Composer 253-8794 après 6 heures.
38-621-38 C

ON DEMANDE dactylo de langue française, à temps partiel. Appeler Jean-Denis Dutil 475-3539.
38-617-38 C

à louer

Maison (type "Town House") de 3 chambres à coucher à St-Vital. Renseignez-vous au Village Canadien Coop Ltée, 4-730, chemin River. Téléphone: 257-1767 (après 18h ou en fin de semaine: 253-4539).
26-521-JNO

à vendre

À VENDRE
Camion Chevrolet 1974 - moteur V8, ½ tonne, 31,000 milles. Très bonne condition. Tél.: 247-4823.
28-543-JNO



Nos meilleurs voeux
de
Bonne et Heureuse Année

HÔTEL SAINTE-ANNE

Sainte-Anne
Gérard et Gilberte (Désorcy)
et les employés

SERVICE - MAISON DE CONFIANCE



Poutres
Poteaux
Bois de charpente
Produits asphaltés

Contreplaqué
Panneaux à murs
Produits créosotés

portes et châssis

Adressez-vous en français à:
ROGER PERRIN ou GERRY CHOISELAT
625, rue Marion, Winnipeg, Man. R2J 0K3
Au téléphone: 233-7121

RESTAURANT FRANÇAIS
CHEZ André
Chef André Brunel
Attention particulière apportée aux groupes.
Menus spéciaux comportant plus de 25 variétés.
POUR RÉSERVER,
COMPOSEZ 957-1629
426 - 28, rue Main

TACHÉ AUTO BODY
317, rue Taché - Tél.: 247-7145
247-9550
Consultez-nous sur
• Carosseries endommagées
• Voitures rouillées
• Peintures métalliques
• Peinture originale
• Estimés gratuits
Marc Poulin - Téléphone: 253-5386

assureurs

Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
ASSURANCES - IMMEUBLES - HYPOTHÈQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIÉTÉS
100, édifice Paris – Téléphone: 943-5408 – Winnipeg 2

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
CIS Pour tout service d'assurances FEU VIE MALADIE AUTOPAC

233-7760 AUTOPAC 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions – Bateaux – Tours – Trains

Avocats-Notaires

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
AVOCATS ET NOTAIRES
R.-E. TEFFAINE, C.R.
M. MONNIN
A.-J. HOGUE
L. TEILLET
201-185, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G4
Tél.: 233-1426

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BETOURNAY
R. GUAY
L. DUVAL
D. LABOSSIERE – BERNARD J. RODRIQUE
500 CHILDS BUILDING
211, AVENUE PORTAGE
WINNIPEG
R3B 2A2
942-5263

LAURENT J. ROY
Avocat et Notaire
500-232 avenue Portage
956-1060

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304, édifice Avenue
265, avenue Portage
Winnipeg
R3B 2B2
Bureau: tél.: 942-3924

François Avanthay
LL. B.
Avocat et Notaire
25-185, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

chiropracteurs

Rendez vous — Tél.: 233 3060
CENTRE CHIROPRACTIQUE PROVENCHER
154, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G3
CHIROPRACTICIENS:
Gilbert-E. Bohémier, D.C.
Wayne A.G. Longstaffe, B.S., D.C.
Pia Longstaffe, D.C.

Rendez-vous — Tél.: 433-7256
CENTRE CHIROPRATIQUE SAINT-PIERRE-JOLYS
Rue Jolys Est
Saint-Pierre, Manitoba
R0A 1V0
Chiropraticien:
Roland-E. Bohémier, D.C.

Comptables

FOREST, GUENETTE & CIE
comptables agréés
262, rue Marion
Saint-Boniface, R2H 0T7
Téléphone : 233-8593

Divers

INSTRUCTION - VENTE - SERVICE - LOCATION
Major & Minor MUSICAL SUPPLIES
354, rue Marion, Saint-Boniface – Tél.: 233-7232
WAYNE NEVILLE, Propriétaire
Les plus grands fournisseurs de musique populaire dans la ville

Entreprise générale d'électricité
Fontaine & Compagnie
165, boulevard Provencher, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, Provencher, St-Boniface
R2H 0G2
TÉLÉPHONE: 247-3319

GUERTIN IMPLEMENT LTD.
Lot 149, chemin du Périmètre (près de la Route 59)
Case postale 58, St-Vital 8, Man.
VENTE JOHN DEERE, PIÈCES ET SERVICE
Tél.: 256-4321

LOUEZ VOTRE PROCHAINE T.V.
de AURELE DUPUIS
233-1863 ou 233-6008
Ouvert six jours par semaine
Carmen Moxley Rentals Ltd.

WEICKER'S HOBBY SHOP
Chenille, mousse de plastique, travaux à l'aiguille, etc.
282, rue Taché — Tél.: 247-9322
Heures d'affaires: 11h à 18h, du lundi au samedi

Optométristes

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
NOUVEAU LOCAL
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

Dr R.J. Lecker, optométriste
Dr M.N. Lecker, optométriste
Examen de la vue
James Shaen LTD.
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
R3C-0B6
Tél.: 943-6628

Dr. R.J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boul. Provencher
AU REZ-DE-CHAUSSEE
Tél.: 233-3889
R2H 0G2

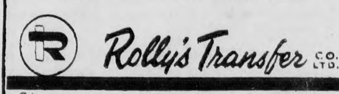
Plombiers

Balcaen J.-M. & Sons Ltd.
Plomberie, Chauffage et Tôlerie
Service prompt et efficace offert aux entrepreneurs ou aux individus
Homme de service en plomberie et chauffage de langue française
1392, route Pembina — Téléphone: 475-1506

Transports

PIERRE J. BEAUDRY, Prop.
PUTT'S TRANSFER
85 DES MEURONS
ST-BONIFACE 6, MAN.
Téléphone: 233-6327

Service général de déménagement, messageries, etc.



Gérant:
Rolly Painchaud — Tél.: 256-5869

Ferblantiers



LAFRENIERE
Sheet Metal Ltd.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
St-Boniface
R2H 2T4
Téléphone : 247-2356

Air conditionné
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste-Anne
Saint-Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André 256-3340



340, boulevard Provencher
Téléphone: 233-8972

Ce programme paraîtra régulièrement à la fin de chaque mois dans LA LIBERTÉ. Les groupes ou associations intéressés à y faire paraître l'horaire de leurs activités culturelles ou récréatives peuvent communiquer au C.C.F.M. avec Michel Pelletier, tél.: 233-8972, poste 26.

LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

CULTURE ET LOISIRS

JANVIER '77

PROGRAMME PRÉPARÉ PAR LE C.C.F.M.

À l'extérieur...

8 janvier
(samedi)
A l'école élémentaire de Sainte-Rose, à 8h00 p.m., présentation du film *Les Potes*, de Marcel Collet. Discussion avec le réalisateur. Entrée gratuite.

9 janvier
(dimanche)
A la salle de l'église Saint-Viateur, de Dauphin, à 2h00 p.m., présentation du film *Les Potes*, de Marcel Collet. Discussion avec le réalisateur. Entrée gratuite.

13 janvier
(jeudi)
A l'école de Saint-Georges, de 7h00 p.m. à 9h00 p.m., début d'une série de 4 cours sur le système métrique donnés par Armand Saint-Hilairé, en collaboration avec le CUSB.

14 janvier
(vendredi)
A l'hôtel de Saint-Adolphe, à 8h30 p.m., Soirée de la Reine organisée par le GEP.

15 janvier
(samedi)
Au gymnase de l'école Taché, à 1h30 p.m.: Le film pour enfants *Joé, petit Boum-Boum.* Entrée: 35c, Maïs soufflé et liqueurs douces.

17 janvier
(lundi)
A La Broquerie, assemblée annuelle de la Société Saint-Jean-Baptiste: élection des directeurs, dévoilement d'un projet pour le centenaire, goûter, etc... Renseignements: David Fillion, au 422-5328.

17 janvier
(lundi)
Au complexe scolaire de Saint-Claude, à 8h00 p.m.: projection de 3 films de l'ONF: *Tilt, Aucassin et Nicolette* et *La fin d'un Mythe.* Entrée gratuite.

27 janvier
(jeudi)
Au Centre Culturel de Sainte-Anne, à 8h00 p.m., assemblée générale des Chevaliers de Colomb de Sainte-Anne pour l'élection du conseil d'administration. Les nominations sont ouvertes jusqu'au 27 janvier.

28 janvier
(vendredi)
A la salle de l'église paroissiale de Saint-Adolphe, à 8h00 p.m., Soirée de plaisir organisée par le GEP: danse, chansons à répondre, goûter, etc...

28-29-30 janvier
(fin de semaine)
Carnaval d'hiver à La Broquerie. Les détails seront donnés ultérieurement.

29 janvier
(samedi)
A la salle du Centenaire de Sainte-Rose, à 8h00 p.m.: soirée dansante; animation et musique par Les Gais Manitobains.

31 janvier
(lundi)
Au complexe scolaire de Saint-Claude, à 8h00 p.m.: projection de 2 films de l'ONF: *Ainsi vint la mort* et *Les Brûlés.* Entrée gratuite.

Au Centre...

15 janvier
(samedi)
A 8h30 p.m. lancement du disque des Louis Boys. Les billets seront bientôt en vente aux guichets du CCFM.

26 janvier
(mercredi)
A 7h30 p.m., Ciné-Centre présente 5 films de l'ONF: *Les comptes de l'amère loi, Au Pays de King Size, De Fil en Fil, the Railrodder* et *Les petits inventeurs.* Entrée gratuite.

28 janvier
(vendredi)
Soirée Sociale organisée par Les Blés au Vent. Tous sont invités. Billets au CCFM.

28 janvier
au 5 février
A la salle Pauline-Boutal, à 8h30, p.m., Le Cercle Molière présente la pièce *l'Extase de Rita Joe.* Billets au CCFM.

29 janvier
(samedi)
Grande soirée dansante organisée par le CCFM. Les détails viendront ultérieurement.





Cinq films de l'ONF seront à l'affiche de Ciné-Centre, mercredi le 27 janvier:

Les comptes de l'amère loi, au Pays de King Size et *De fil en fil* sont trois courts films comiques sur l'origine des impôts, la cigarette et l'artisanat.

Le quatrième, *the Railrodder,* est un film muet avec le fameux Buster Keaton qui traverse le Canada d'est en ouest sur un wagonnet.

Le dernier film, *Les petits inventeurs,* nous montre quelques-uns de ces êtres curieux que sont les inventeurs qui créent des machines parfois étranges...

Notez que l'entrée est gratuite.

Le Cercle Molière présentera du 28 janvier au 5 février (avec relâche le 31) la célèbre pièce canadienne de George Ryga, *L'EXTASE DE RITA JOE.* La traduction de cette pièce dont le thème est le problème d'adaptation des indiens quittant le milieu rural pour celui des villes, est de Roger Auger. Les représentations seront données dans la Salle Pauline-Boutal et les billets sont en vente aux guichets du C.C.F.M. De nombreuses personnes ont été refusées aux représentations de *JOHN'S LUNCH.* C'est pourquoi le C.M. vous suggère d'acheter vos billets sans tarder.

Des cours de personnalité et de connaissance de soi seront offerts à Saint-Boniface et à Winnipeg à partir du 20 janvier par J.-R. Monfette, o.m.i., et Gilberte Carrière, f.d.l.c. Ces cours se donneront en français. Pour plus de renseignements, composez 745-2718 ou demandez Mariette Gauthier, au 774-2201. Les formules d'inscription sont disponibles au CCFM.

Une série de 8 cours de solfège pour débutants et avancés sont offerts par Mélo-Mani. Les cours débuteront le samedi 15 janvier, au CCFM. Inscriptions et renseignements: Alice Frédette, au 233-8972 ou au 233-5043.

Tous les lundis, de 7h30 p.m. à 10h00 p.m., il y a exposition de livres au complexe scolaire de Saint-Claude. Les adultes sont invités à venir y emprunter des livres.

Des cours de français pour anglophones et des cours sur le système métrique seront offerts dès janvier à Sainte-Agathe. Renseignements et inscriptions: Jean-Maurice Lemoine, à l'Institut Collégial de Sainte-Agathe, ou Richard Dorge.